



nogent<sub>sur</sub>marne

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Agir ensemble pour la Ville et la planète**



**EXERCICE 2019**  
**Rigueur, maîtrise budgétaire, solidarité**

*Conseil municipal du 20 mars 2019*

SOMMAIRE	Pages
<i>I – Améliorer la vie quotidienne des citoyens en poursuivant avec eux la mise en œuvre des transitions écologique, énergétique et numérique</i>	3 - 4
<i>II – L'économie mondiale au ralenti</i>	5
<i>III – Quels impacts pour l'économie française ?</i>	6
<i>IV – Les orientations budgétaires de l'Etat</i>	6
<i>V – Les principales dispositions de la Loi de Finances 2019 impactant les collectivités</i>	7 – 8
<i>VI – Le contexte financier et budgétaire de la commune</i>	9
<i>VII – Situation financière et orientations budgétaires de la collectivité</i>	
• <i>Fonctionnement</i>	
• <i>Les recettes</i>	13 – 19
• <i>Les dépenses</i>	20 -26
• <i>Les ressources humaines</i>	27 - 34
• <i>La dette</i>	27 – 30 31 - 35
• <i>Investissement</i>	
• <i>Les recettes</i>	35 - 36
• <i>Les dépenses</i>	37 – 39
<i>VIII – Budget Annexe des Parkings</i>	40
<i>Conclusion</i>	41

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### Améliorer la vie quotidienne des citoyens en poursuivant avec eux la mise en œuvre des transitions écologique, énergétique et numérique

#### I - Préambule

Le budget 2019 prend en compte une loi de finances qui ne tranche aucun des sujets qui préoccupent les collectivités. Entre la Loi de Programmation de l'an dernier et la future loi portant la réforme de la fiscalité locale, le projet de loi de finances pour 2019 pouvait être considéré comme un texte de transition. En réalité au fil des 277 articles nous ne découvrons que les grandes lignes sur les orientations de la future loi.

Il faut cependant relever quelques points qui méritent d'éclairer nos travaux et discussions pour l'élaboration des budgets primitifs du Territoire T10 et ceux des communes le composant.

- Les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales apparaissent en légère hausse
- La Dotation Globale de Fonctionnement, affiche une petite hausse due aux opérations de recentralisation dans certains départements et à un transfert de crédits destiné à créer une nouvelle dotation attribuée aux communes classées en zone Natura 2000. Cette stabilité ne se traduit pas par un versement, en 2019, équivalent à celui de 2018 pour chaque commune
- Les dotations de péréquation destinées aux communes les plus en difficultés progresseront, à enveloppe constante, de plus de 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et pour la dotation de solidarité rurale (DSR).
- La dotation d'intercommunalité qui est l'une des deux composantes intercommunales de la DGF est profondément réformée. Après des débats importants au cœur des deux chambres, le texte voté prend en compte certaines évolutions institutionnelles comme les transformations d'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En final, les montants par habitant de cette dotation intercommunale qui nous intéresse, tant au plan du Territoire et de la Métropole, ne pourra évoluer au-delà d'une fourchette de 95 à 100% des montants de l'année 2018. A noter que la DC RTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) fait l'objet d'une revalorisation de la fraction attribuée en 2018 au bloc communal. Elle est depuis peu une variable d'ajustement.

Les dotations d'investissement sont encadrées par des dispositifs, concernant les dotations du bloc communal :

- o Dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER)
- o Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- o Dotation « Politique de la Ville » (DPV)
- o Dotation de soutien à l'investissement des départements (Ex Dotation Globale d'Equipement DGE)

Celles-ci sont reconduites en 2019 pour près de 1,8 Md€. En réalité c'est une baisse qu'il faut constater car la majoration accordée en 2018 de 45 M€, n'a pas été reconduite en 2019.

Enfin, la réforme du Fonds de Compensation de la TVA, visant à automatiser les procédures de traitement et de versement de cette aide, prélevée sur les recettes de l'Etat, sous conditions de nature de dépenses, afin de compenser le montant de TVA acquitté par les collectivités, est repoussée à 2020.

La mauvaise surprise est que la taxe d'habitation est à priori la grande absente de la loi de finances 2019. Celle de 2018 avait prévu un système de dégrèvement applicable sur 3 ans (2018-2020). Le Gouvernement a annoncé qu'un texte spécifique serait consacré à la réforme de la fiscalité au cours du printemps 2019. A ce jour aucune précision n'a été apportée.

Cependant le débat national en cours pourrait avoir un impact non négligeable sur le calendrier annoncé.

Interrogé début janvier, Bercy répondait que la réforme de la fiscalité locale allait être intégrée au grand débat national dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité française. Donc pas de point de vue à exprimer avant d'entendre les citoyens donner leur avis. Premier acte du grand débat, la lettre adressée aux Français par le, Président de la République : « l'impôt est au cœur de notre solidarité nationale. C'est lui qui finance nos services publics » écrit-il. S'ensuit une série de questions sur l'impôt, les services publics et l'organisation territoriale. Des questions nombreuses et difficiles à trancher.

**Dans l'attente, le dégrèvement pour 2019 bénéficiera potentiellement à 65% des contribuables concernés.**

D'autres dispositions fiscales sont à signaler :

- Extension de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour qu'elle puisse faire évoluer le champ de ses dépenses réelles de fonctionnement et les dépenses d'ordre au titre des amortissements des, immobilisations ou les dépenses réelles d'investissement.

Un certain nombre de dispositions encadrent les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés. Un détail inquiétant cependant, en cas d'annulation contentieuse de la TEOM levée, pour un montant disproportionné par rapport à la dépense supportée, le coût du dégrèvement accordé aux contribuables sera à la charge de la collectivité mise en cause.

- Mise en œuvre d'une taxation proportionnelle pour les hébergements non classés (Taxe de séjour entre 1% et 5% par personne et par nuitée). Pour les collectivités qui n'avaient pas délibéré avant le 1<sup>er</sup> octobre précédent l'année de mise œuvre, il est prévu l'application d'un taux unique de 1%.
- Création d'une nouvelle taxe de séjour régionale en Ile de France. Cette taxe sera égale à 15% du montant de la taxe de séjour due par personne et par nuitée. Ces recettes seront affectées à la Société du Grand Paris (SGP).

En conclusion,

- La réforme de la fiscalité locale est suspendue aux résultats du Grand Débat National qui devraient être précisée au printemps. Les élus du bloc communal sont impatients de savoir comment sera compensée la taxe d'habitation
- Le dispositif de contractualisation de la hausse des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités voit l'ensemble des élus demander des corrections. Elles seront discutées dans le cadre de la prochaine loi de programmation des finances publiques

\*\*\*\*\*

## DONNEES GENERALES

### II – L'économie mondiale au ralenti !

En fin d'année 2017, le Fonds Monétaire International fixait le niveau de croissance mondiale à 3,9% pour l'année 2018. Après avoir revu ses estimations, le FMI évalue à 3,7% le taux de croissance 2018, soit 0,2 point de moins.

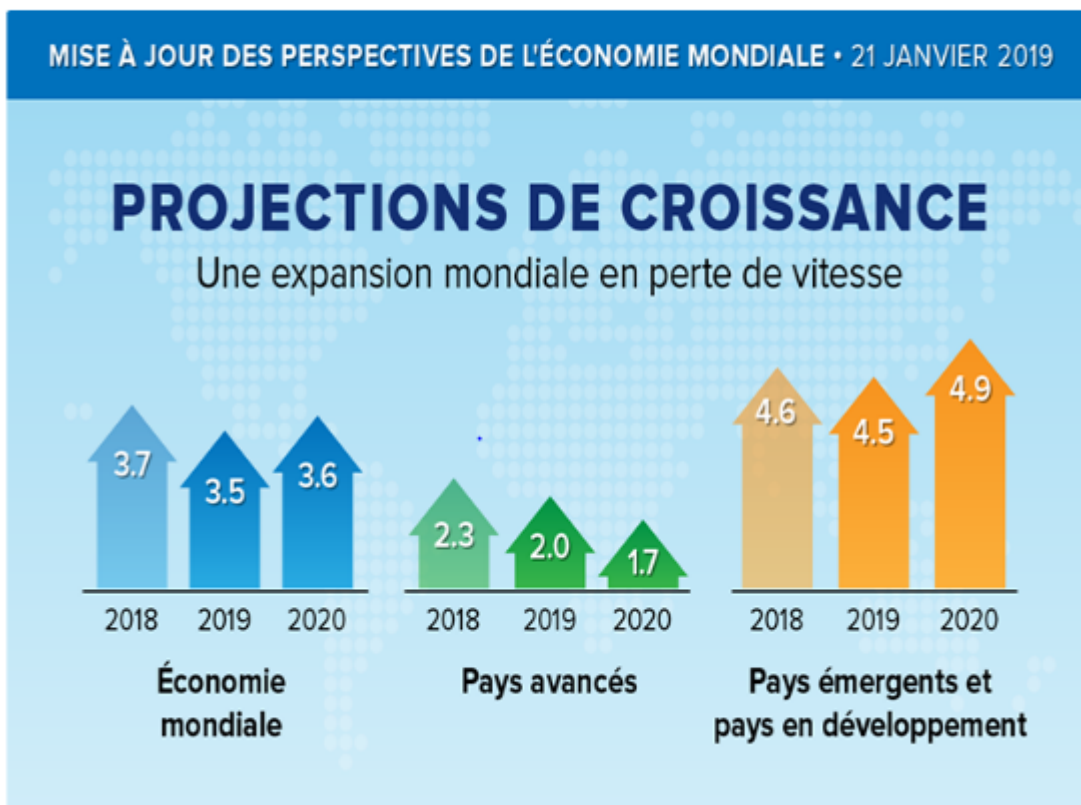
Pour 2019, au regard des faibles résultats constatés notamment en Europe et en Asie, l'économie mondiale ne devrait pas évoluer de + de 3,5%.

Ce ralentissement de croissance résulte des effets négatifs des augmentations des droits de douane imposées par les Etats-Unis et la Chine, des nouvelles normes antipollution de l'industrie automobile, d'un endettement élevé tant dans le secteur public que privé et des incertitudes quant aux conditions de sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne.

**Concernant la zone Euro, la croissance devrait également ralentir. Après avoir bénéficié d'un regain de croissance en 2017, celle-ci devrait atteindre 1,8% en 2018 et 1,6% en 2019, conséquence :**

- d'une diminution de la consommation privée, de la faiblesse de la production industrielle et de la réduction de la demande extérieure en Allemagne;
- d'une faible demande intérieure et du coût élevé des emprunts en Italie
- de l'impact des manifestations et des décisions budgétaires de la France prises depuis décembre

### Ralentissement de la croissance mondiale en 2019



### III – Quels impacts pour l'économie française ?

Après avoir profité des effets de la croissance dans la zone Euro en 2017, celle de la France, selon l'INSEE, atteint en 2018 1,5%.

La tendance pour 2019 reste prudente puisque l'INSEE estime que le taux de la croissance économique française se situera aux alentours de 1,3%. Par ailleurs, malgré les mesures prises par le Gouvernement en matière de pouvoir d'achat, les ménages risquent de privilégier, par sécurité, l'épargne plutôt que la consommation.

Concernant les entreprises, même si l'investissement devrait continuer de progresser, les effets du ralentissement économique mondial impacteront la production industrielle et ses débouchés.

Ces facteurs vont à nouveau peser négativement sur l'activité avec pour conséquence une baisse de créations d'emplois malgré la transformation du CICE en baisse de charges et **un déficit public prévisionnel de 3,2% du PIB**.

### IV – Les orientations budgétaires de l'Etat

La Cour des Comptes, s'inquiète de la fragilité des comptes publics et de l'abandon par l'exécutif de son engagement à maintenir le déficit public de la France en dessous de 3%, pour s'établir à 3,2% en 2019.

En effet, certaines mesures d'urgence ne sont pas intégrées dans l'évaluation du niveau de déficit public. De surcroît le niveau de la dette de l'Etat selon Maastricht croît de 7,7Md€ pour atteindre au **troisième trimestre 2018 2 322,3 Md€ soit 99,3% du PIB** malgré les efforts de désendettement continus des administrations publiques locales (APUL) et de sécurité sociale.

Toutefois, la dégradation attendue des comptes publics en 2019, en raison des mesures exceptionnelles prises en fin d'année 2018, ne remet pas en cause l'engagement pris par l'Etat d'un retour à un équilibre structurel et à la réduction du ratio de la dette publique d'ici 2022 et maintien sa trajectoire telle qu'arrêtée par la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Rappel des objectifs nationaux de la LPFP 2018-2022 (art.13) concernant les collectivités locales :

Collectivités territoriales et EPCI	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %
Pour l'évolution du besoin de financement en Md€ :					
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	-10,4	- 13,0

## V – Les principales dispositions de la Loi de Finances 2019 impactant les collectivités locales

- Deuxième année d'application du dégrèvement de la taxe d'habitation des résidences principales.

30% de contribuables ont bénéficié de cette mesure fiscale en 2018. Pour 2019, 65% seront exonérés de la taxe d'habitation pour atteindre 80% en 2020.

S'agissant d'un dégrèvement décidé par l'Etat, la perte fiscale de taxe d'habitation est compensée intégralement aux collectivités, sur la base des taux et abattements appliqués en 2017. L'évolution des bases est par ailleurs prise en compte dans la compensation.

A cela s'ajoute le transfert de l'Etat vers les collectivités et EPCI de la prise en charge des allègements de taxe d'habitation applicables à certaines personnes modestes et bénéficiaires de la « demi part des veuves ».

Jusqu'alors compensée en totalité par l'Etat, la perte de recettes fiscales pour les collectivités occasionnée par ce dispositif est estimée pour 2018 à 166 M€, compensée en 2019 à hauteur de 110 M€.

- La Taxe d'habitation, quel avenir ?
  - L'Etat s'est engagé à compenser la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables d'ici 2020 en totalité, ce qui représente environ 26,3Md€.
  - Afin de pondérer l'effet des hausses de taux et/ou des baisses d'abattements, qui auraient pour effet de remettre à l'imposition certains contribuables (*rappelons que l'Etat s'est engagé à compenser la perte de recettes des collectivités à hauteur des taux et abattements constatés en 2017*), il est prévu, dans le cadre de la Conférence Nationale des Territoires de discuter d'un mécanisme de limitation des hausses de taux sur la période 2018-2020.
  - Par ailleurs, aucune garantie n'est donnée, à ce jour, quant au caractère pérenne du dégrèvement.

Dès lors quels mécanismes envisager pour garantir des ressources aux collectivités ?.

Trois scénarios issus de la mission Richard-BUR proposent :

### Proposition 1 :

Transfert de la part départementale de Taxe sur le Foncier Bâti aux communes EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de taxe d'habitation

### Proposition 2 :

Transfert de la part départementale de Taxe sur le Foncier Bâti intégralement transférée aux communes, et versement d'un impôt partagé (TVA - CSG) pour compenser la perte de taxe d'habitation pour les EPCI

### Proposition 3 :

Remplacement direct de la taxe d'habitation du bloc communal par un impôt national partagé

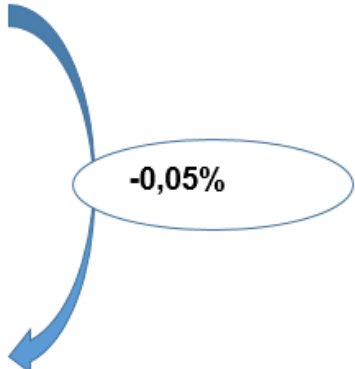
A cela s'ajouterait la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation, afin que celles-ci reflètent la réalité du marché locatif.

## La Dotation Globale de Fonctionnement

Au titre de 2019, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement globalement stabilisée pour la deuxième année consécutive du fait de l'arrêt du prélèvement opéré au titre du redressement des finances publiques, est fixée à 26, 948 Md€ (26,960 Md€ en 2018).

- 18,3Md€ pour les communes et EPCI
- 8,6 Md€ pour les départements.

12 M€ sont prélevés sur l'enveloppe globale afin de financer des mesures en faveur des départements et la création d'une nouvelle dotation destinée aux communes « Natura 2000 »

<b>DGF LF 2018 :</b>	<b>26 960,3 M€</b>	
-Recentralisation RSA	-5,8 M€	
-Recentralisation Sanitaire	-0,4 M€	
- Non reconduction de la majoration FARAU 2018	-1,0 M€	
<b>= DGF 2018 rebasée</b>	<b>26 953,04 M€</b>	
+ Dotation communale "Natura 2000"	-5,0 M€	
<b>DGF LF 2019 :</b>	<b>26 948,04 M€</b>	

Comme en 2018, la stabilisation du montant global de DGF ne signifie pas que la dotation de chaque collectivité ne sera pas revue à la hausse ou à la baisse en 2019 en fonction des critères de calcul tels que l'évolution de la population, le potentiel financier, les écrêtements destinés à financer la péréquation.

Les communes disposant d'un potentiel fiscal par habitant supérieur au seuil de 75% de la moyenne nationale\* auront un prélèvement sur leur dotation forfaitaire. Selon nos estimations, cela représente pour la Ville de Nogent sur Marne une ponction de l'ordre de 143 172 €.

**En fonction des éléments relatifs au calcul de l'attribution individuelle de la dotation forfaitaire, la ville de Nogent sur Marne devra, selon les simulations effectuées, absorber en 2019 une diminution de sa dotation forfaitaire estimée à 102 768 €**

*\*(=> 468 € en 2018)*

### Les dotations de péréquation :

- Progression de + 90 M€ au profit de la dotation de Solidarité Urbaine financée intégralement par les écrêtements appliqués sur la Dotation Globale de Fonctionnement
- Evolution de + 90 M€ au titre de la Dotation de Solidarité Rurale
- Maintien à hauteur de 1 Md€ de la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation intercommunal et communal)
- Maintien de l'enveloppe du FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France) à 330 M€ comme en 2018
- Le plafond de prélèvement au titre du FSRIF et du FPIC est porté à 14% des recettes fiscales contre 13,5% en 2018
- Le DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) est abondé à hauteur de 570 M€ contre 615 M€ en 2018.



## VI – Le contexte financier et budgétaire de la commune

- **Des objectifs contraints qui respectent avec rigueur nos engagements**

La maîtrise des dépenses publiques et la recherche de recettes nouvelles sont placées au cœur de l'élaboration du budget de l'exercice 2019 tout en tenant compte des contraintes telles que :

- Les fluides
- Les marchés et contrats (entretien – assurances – DSP...)
- La reprise des mesures liées au protocole de Modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R), mis en place en 2016, dont l'objectif est de reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires sur la période 2018-2020,

Dans sa lettre de cadrage budgétaire M. le Maire, rappelant la ligne directrice engageant l'ensemble des acteurs de la collectivité à réduire leurs dépenses de fonctionnement, fixait les objectifs suivants :

- ↳ Maintien des taux d'imposition
- ↳ Plafonnement à 1,2% l'évolution globale des charges réelles de fonctionnement
- ↳ Maîtrise des charges de personnel à hauteur de 23 M€
- ↳ Priorité aux projets structurants d'investissement (Nogent/Baltard – Cœur de Ville)
- ↳ Recours à l'emprunt à hauteur de 4 M€ environ

C'est donc dans cet objectif que s'inscrit la préparation budgétaire 2019 et ses évolutions jusqu'en 2021.

## VII – Situation financière et orientations budgétaires de la collectivité

- Evolution des budgets entre 2016 et 2021 (constatée et prévisionnelle)

- **FONCTIONNEMENT**

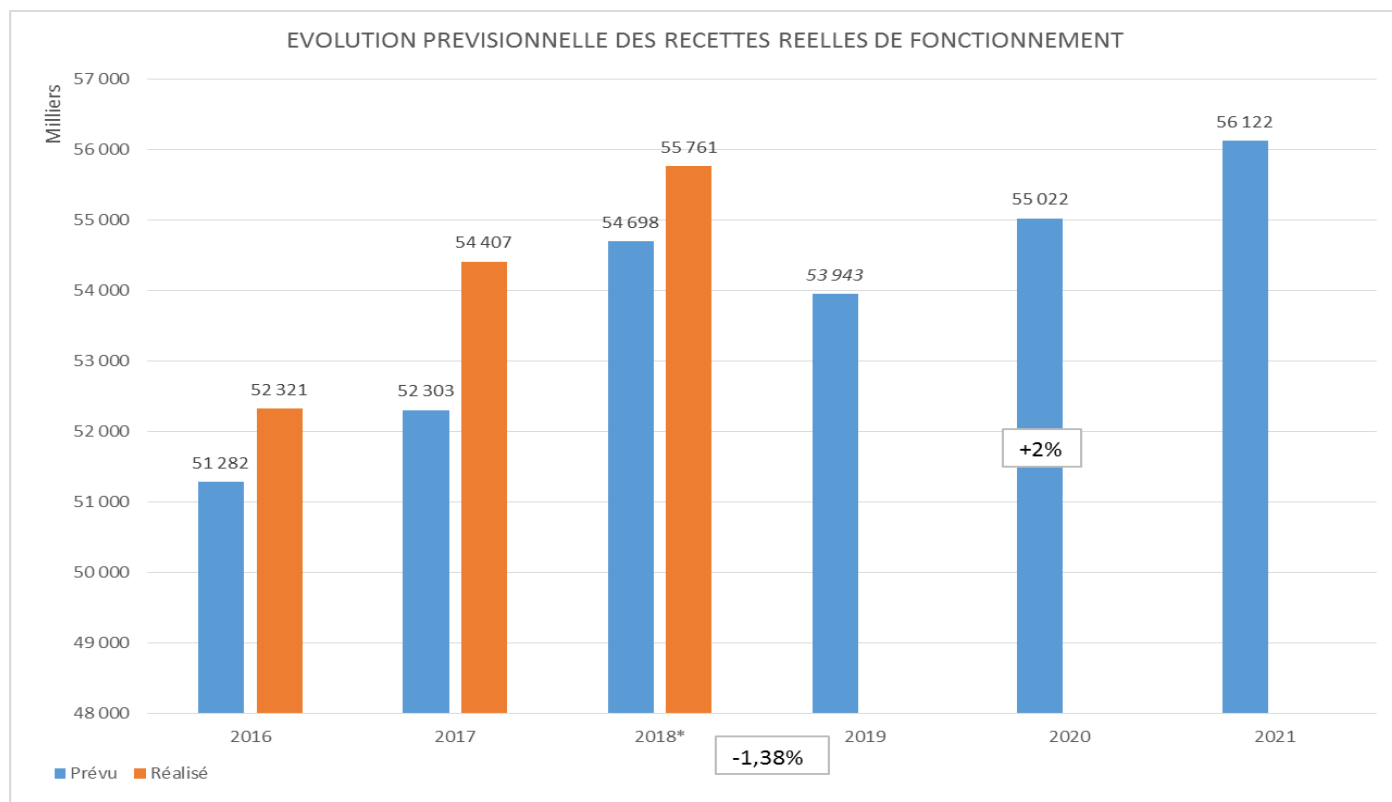
- 1 – Les recettes

Les recettes du budget de fonctionnement sont constituées principalement du produit de la fiscalité directe et indirecte, de la facturation aux usagers, des subventions notamment de la CAF au profit des actions engagées par la collectivité pour l'accueil de la petite enfance, de la jeunesse et à la parentalité.

Celles-ci devraient évoluer globalement de l'ordre de 2% en tenant compte de la diminution de la DGF et des compensations fiscales. Sur la base de cette évolution moyenne constatée sur la période 2016/2019, nous avons fait évoluer dans la même proportion les recettes pour les exercices 2020 et 2021

Afin d'apprécier l'évolution annuelle des recettes de fonctionnement nous avons retraité l'ensemble des exercices de 2016 à 2018 du produit des cessions constatées au compte 775 qui est réaffecté, par un jeu d'écritures comptables en investissement, et retiré la contribution « INDIGO » relative au droit d'entrée contractuel pour la gestion du stationnement, recette à caractère exceptionnel et non pérenne.

Comme les années précédentes, la ville maintien ses taux de fiscalité de la taxe d'habitation, de taxe foncière et maintien également les abattements au profit des familles, des personnes en situation de handicap et des personnes de conditions modestes.



- Principales ressources attendues :

- Fiscalité directe et indirecte : 40 524 K€ dont 24 302 K€ d'imposition « ménages » + 1,41%
- Les dotations et participations : 5 815 K€ dont 3 098 K€ au titre de la DGF : - 3,87%  
La diminution prévisionnelle des dotations et participations s'explique par la baisse attendue de la dotation forfaitaire, du fait de l'écrêtement que subi la collectivité au regard du potentiel fiscal de la commune, de l'ordre de 4%
- Les produits des services qui progressent d'environ +0,03%. Toutefois la mise en œuvre d'un « PASS Culture » à la rentrée de septembre et l'ouverture au public d'activités tarifées au Stadium Christian Maudry et dans les services à caractère culturel et technique devraient potentiellement augmenter les estimations de ce début d'exercice.

- 1-a) : La fiscalité directe

**Conformément aux engagements de la mandature, aucune hausse des taux de fiscalité n'impactera les foyers nogentais en 2019.** La progression des recettes fiscales repose uniquement sur l'évolution des bases de fiscalité indexée depuis 2018 sur l'inflation, calculée à partir du rapport d'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre N-1 et N-2.

En fonction de ce nouveau mode de calcul, le taux de revalorisation 2019 est fixé à 2,2%.

Considérant les prévisions de la Banque de France qui estime que l'inflation se situerait en 2019 entre 1,5% et 1,6% et à 1,7% en 2020, nous avons simulé à partir de ces éléments la progression des bases fiscales pour 2020 et 2021.

*NB : Ces évaluations sont données à titre indicatif.*

- Évolution des bases fiscales notifiées de taxe d'habitation et de foncier bâti de 2016 à 2021 (estimées)

	CA 2016	Variation physique des bases	CA 2017	Variation physique des bases	CA 2018	Hypothèse variation physique des bases de +2,2%		Hypothèse variation physique des bases de +1,5%		Hypothèse variation physique des bases de +1,7%	
						Variation physique des bases	BP 2019	Variation physique des bases	BP 2020	Variation physique des bases	BP 2021
Taxe habitation	74 217 268	0,81%	74 820 473	0,95%	75 534 876	2,20%	77 196 643	1,50%	78 354 593	1,70%	79 686 621
Foncier bâti	56 917 331	0,70%	57 313 789	1,10%	57 941 670	2,20%	59 216 387	1,50%	60 104 633	1,70%	61 126 411
Foncier non bâti	33 488	24,98%	41 853	-9,71%	37 788		37 788		37 788		37 788

Comme en 2017 et 2018, la fraction de produit fiscal issue de l'ex-part départementale sera reversée au Territoire ParisEstMarneetBois par le biais du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales). La base socle de reversement, réévaluée du coefficient de revalorisation des bases fiscales est évaluée à 5 813 722 €.

- 1-b) : La fiscalité indirecte

- La dotation de compensation issue de l'ex-CAVM, reste maintenue à hauteur de 4 196 839 €. Elle est versée par la Métropole du Grand Paris. Cette attribution pourrait être réajustée suite à l'évaluation financière des transferts de certaines compétences.
- A cela s'ajoute la part de compensation de la suppression de la part salaire (DCPS) perçue par la MGP et reversée aux communes membres d'un ex-EPCI qu'elles renvoient au Territoire par le biais du FCCT. Depuis 2015, cette part DCPS subit des baisses successives, lesquelles jusqu'en 2018 étaient intégralement supportées par la Métropole du Grand Paris.
- Pour 2019, la MGP prévoit une diminution de cette dotation sur la base d'un transfert de charges en 2018 estimé à 5 892 €. Cela étant, la régularisation au titre de l'exercice à venir pourrait être réajustée en fin d'année. Il est donc possible que le produit de la compensation MGP soit inférieur à celui estimé.
- la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, (instituée par la loi du 7 décembre 2010 dite Loi NOME), est collectée par le SIPPAREC puis reversée à la collectivité. Cette taxe est calculée à partir des quantités d'électricité consommées. Les tarifs sont actualisés chaque année. Pour 2019 les tarifs sont les suivants :

**Tarifs TLCFE applicables au titre de la taxe due en 2019**

	2019
Tarif professionnel <36 kVA	0,76
Tarif professionnel >36 kVA	0,25
Tarif particulier	0,76

Ils sont majorés d'un coefficient multiplicateur fixé pour 2019 à 8,5. Le produit de cette taxe pour la collectivité est estimé à 620 000 €, en augmentation de 3%.

- La taxe additionnelle aux droits de mutation : Le marché de l'immobilier depuis 2016 est dynamique aidé en cela par des taux de prêts immobiliers bas. Malgré l'annonce de la Banque Centrale

Européenne d'augmenter ses taux directeurs au second trimestre 2019, la hausse ne devrait pas excéder +0,5% portant alors le taux moyen du crédit immobilier à 2%.

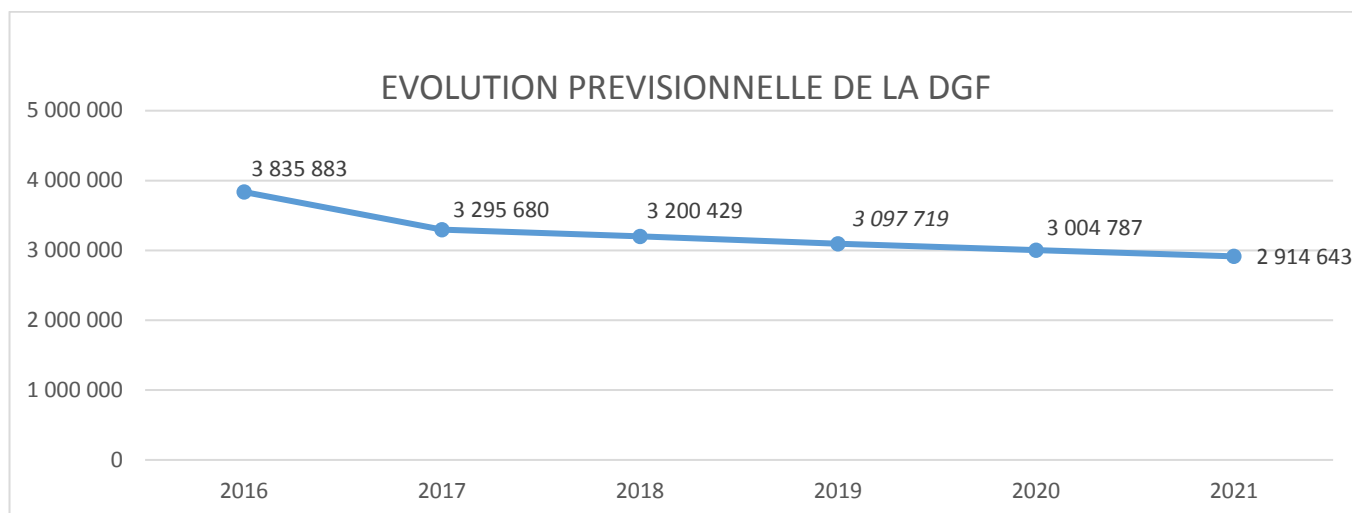
Au regard des droits de mutation encaissés en 2018 (3 353,66 K€) et au regard du marché de l'immobilier en Ile de France, nous avons valorisé le produit attendu pour 2019 à +200 K€.

#### - 1-c) : La Dotation Globale de Fonctionnement

Après avoir largement contribué, pour sa part, à la réduction du déficit public, la Ville de Nogent sur Marne devra une nouvelle fois absorber une baisse de sa Dotation Forfaitaire, liée à sa participation aux dotations de péréquation, financées par l'écrêtement imposé aux collectivités dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel moyen par habitant.

**Entre 2014 et 2019 la Ville a perdu 13 M€ de recettes au budget communal du seul fait de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.**

**Si l'on considère l'évolution négative (-3,32%) entre 2018 et 2019 que la Ville va devoir compenser par des ressources propres, la perte évaluée pour les années 2020 à 2021 à 183 076 €**



↳ Les contrats « enfance jeunesse », signés entre la Ville de Nogent sur Marne et la CAF, permettent de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Sont concernés :

- Les structures d'accueil Petite Enfance
- Les Clubs de Loisirs et de Découvertes sans hébergement
- Le Pôle Jeunesse

↳ La ville bénéficie de dotations pour titres sécurisés, recensement, DGD (urbanisme), Dotation Spéciale Instituteurs,

#### - 1- d) Les autres recettes (produits des services)

Regroupant les chapitres 70 – 75 – 76 et 77 du budget principal, sont constituées des produits :

- ↪ des services facturés à la population sur la base du quotient familial avec une augmentation de la fréquentation des services municipaux tels que les Clubs de Loisirs et de découvertes, le CNIS (Centre Nogentais d'Initiation Sportive), le Conservatoire de Musique, la restauration scolaire.
- ↪ des locations de salles, dont les équipements sportifs pour lesquels les associations et autres organismes s'acquittent d'une contribution pour toutes activités telles que stages sportifs, manifestations. Par ailleurs, la Ville met traditionnellement à disposition des associations, écoles privées... un nombre important de matériel pour des manifestations diverses (mobilier, structures, sonorisation,...). Au vu du nombre croissant des demandes, du coût élevé des investissements, de la logistique à mettre en œuvre et des contraintes budgétaires, les services de la ville étudient la possibilité de mettre en place un tarif de prêt de certains matériels.

Dans les prochains mois il sera proposé aux membres du conseil municipal une grille tarifaire pour le prêt du matériel récurrent du service logistique

- ↪ des locations immobilières (patrimoine locatif de la ville)
- ↪ des produits financiers des valeurs mobilières de placements
- ↪ les produits exceptionnels
- ↪ des atténuations sur charges de personnel : Remboursement des charges et des salaires par l'assurance du personnel – Remboursement CPAM –.

A cela s'ajoutent : les opérations d'ordre.

↪ Constituées principalement des travaux effectués en régie et transférés en investissement, des amortissements des biens acquis, des provisions constituées, des amortissements des subventions d'équipement accordées notamment dans le cadre des opérations de logements sociaux

Enfin le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement, estimé après pondération du déficit constaté d'investissement, à 4 039 654,84 €.

## • 2 – Les dépenses

Les collectivités territoriales ont contribué, une fois encore, à la maîtrise du déficit public puisqu'il ressort, au titre de l'exercice 2018, que les dépenses de fonctionnement du bloc communal n'ont progressé que de 0,7% seulement, ce qui au regard de l'inflation signifie une baisse.

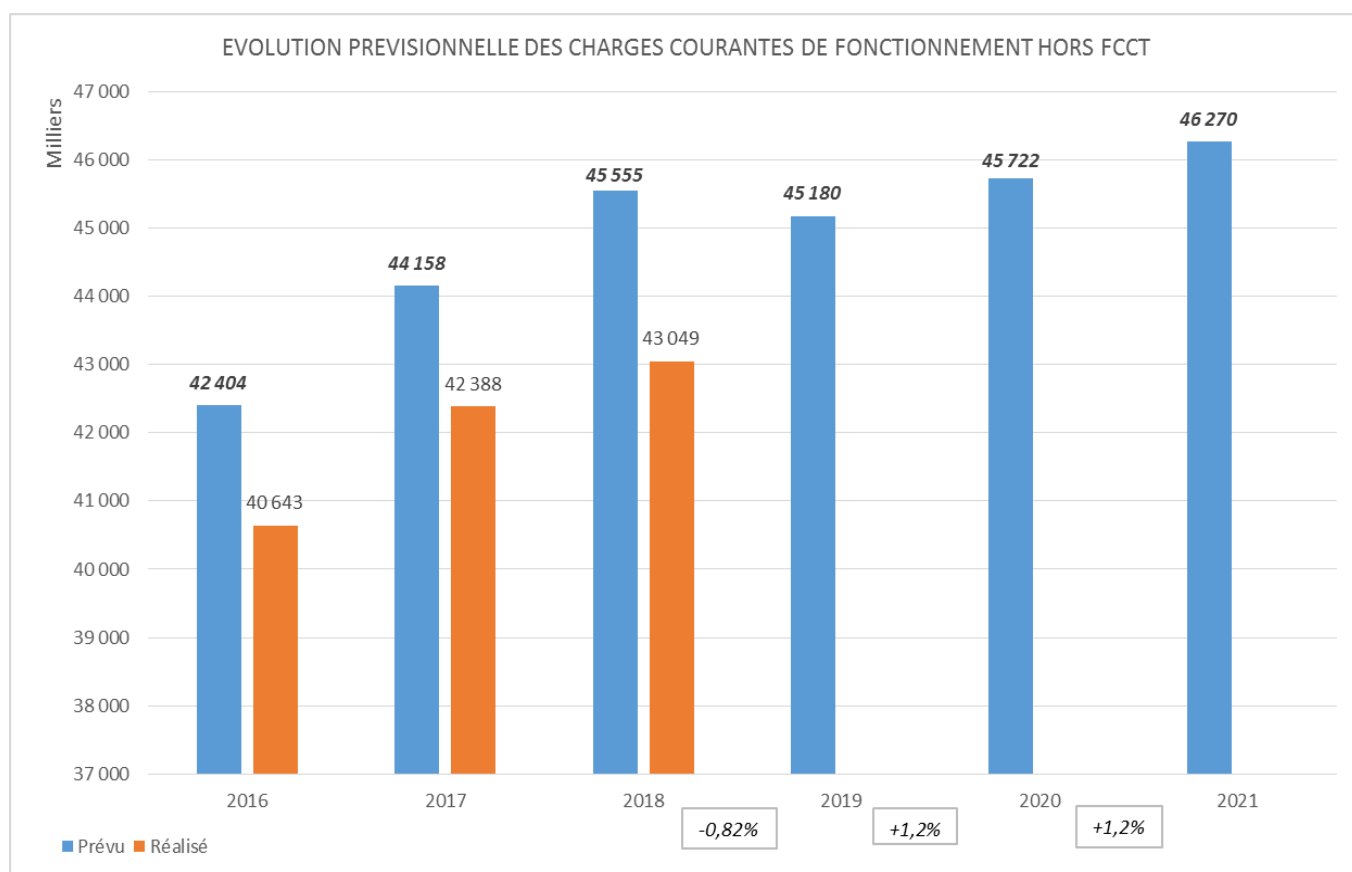
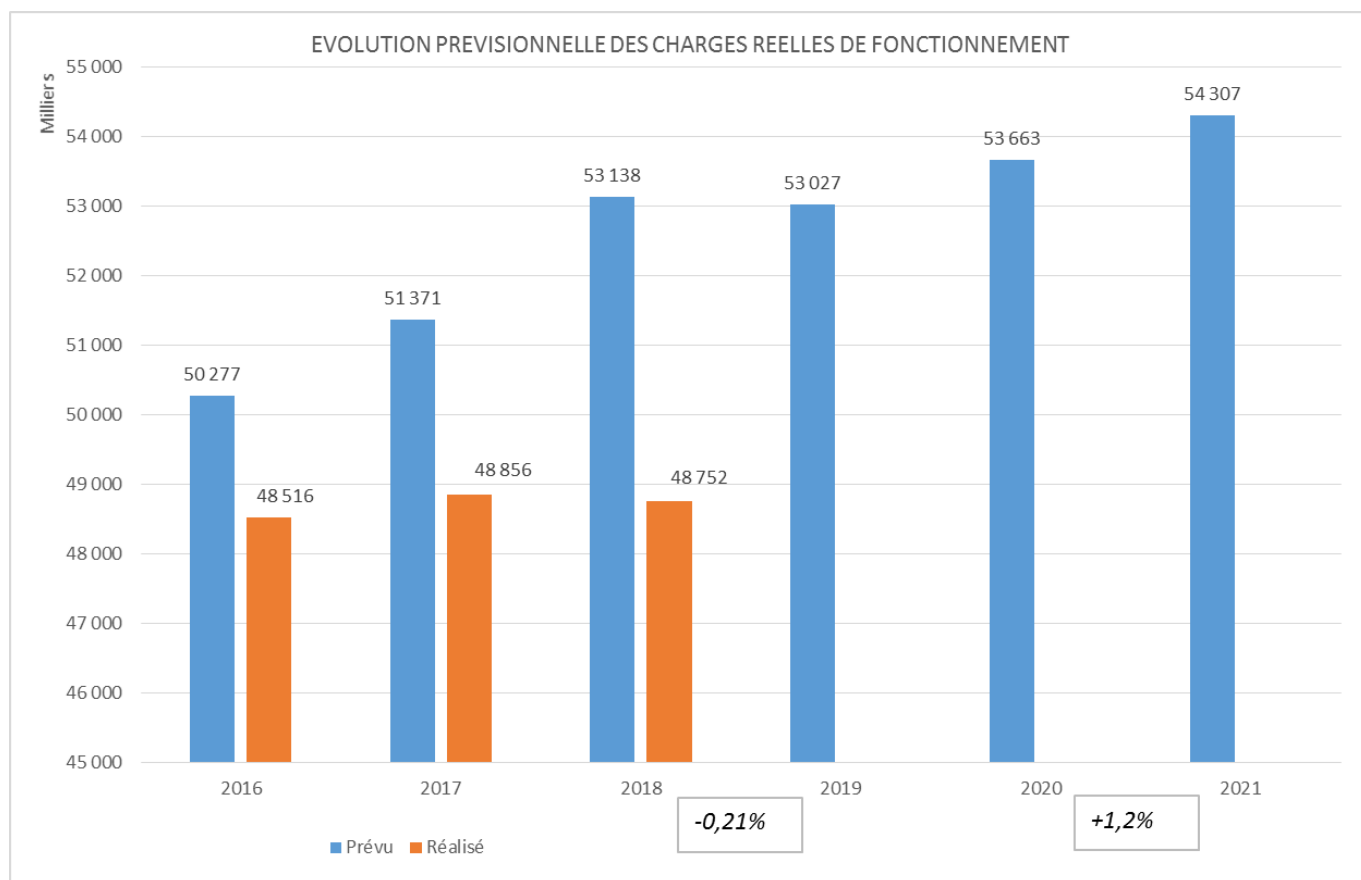
Conformément à la lettre de cadrage des finances communales, la Ville de Nogent sur Marne s'inscrit dans cette dynamique puisque les dépenses réelles constatées, *versus CA prévisionnel 2018*, ont diminuées de 0,2086% par rapport à 2017.

La note de cadrage budgétaire pour l'année 2019, fixait à 1,2% maximum l'évolution des charges réelles de fonctionnement, conforme à la trajectoire fixée par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

L'analyse des crédits budgétaires 2019, fait ressortir une nouvelle baisse de l'ordre de 0,2130%, respectant ainsi l'objectif, depuis 4 ans de baisser les charges de fonctionnement.

Toutefois, les différentes mesures prises en Loi de Finances et Loi de Finances rectificative modifient chaque année l'architecture des budgets communaux et impactent leur construction.

C'est pourquoi, pour les années 2020 et 2021, les hypothèses sont basées sur une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2%.



- 2-a) : Charges courantes

Les mesures prises en matière d'optimisation de la dépense publique par la mise en œuvre de procédures internes, portent progressivement leurs fruits et permettent de réduire nos charges annuelles sans impacter la qualité des services rendus.

Cette volonté de la maîtrise budgétaire accompagne notre engagement de ne pas faire évoluer nos taux de fiscalité afin que la réalité de l'exonération de la taxe d'habitation pour 65% des nogentais et nogentaises bénéficiaires de cette mesure soit mesurable.

Cet objectif guide également nos prévisions en matière d'investissements au regard de l'évolution de la population nogentaise.

Le budget prévisionnel 2019 portera un effort particulier à l'Education, la Prévention, les Solidarités et l'Accompagnement social.

• Pour le secteur Enfance, Jeunesse et Education :

- le maintien des accueils en garderie, de l'accueil à la restauration scolaire pour tous, des crédits culturels axés sur l'apprentissage de la musique, du théâtre, du soutien scolaire, de l'apprentissage des langues ...  
les effectifs des écoles élémentaires et maternelles des établissements publics scolaires, pour l'année scolaire 2019/2020 évoluent de 1,42% soit, 2636 enfants scolarisés et 684 enfant nogentais scolarisés dans les écoles privées de la commune.

Pour la rentrée 2019/2020, 3 ouvertures de classe élémentaires sont prévues et 2 classes dont une classe maternelle devraient être fermées.

- L'accueil en Clubs de Loisirs et de Découvertes qui permet aux enfants l'apprentissage du vivre ensemble
- La vie en commun des jeunes adolescents puisqu'une nouvelle structure située rue de Plaisance les accueille depuis le début de l'année, en plus de l'Espace Lycéen de la rue François Rolland. Les 14-17 et 18-25 ans bénéficieront de programmes culturels, sportifs, en lien avec les associations nogentaises, des aides pour accéder à des formations en partenariat avec l'INFA, des bourses aux permis de conduire afin de faciliter l'accès à un travail. Le Pôle Jeunesse organisera également des échanges avec les villes jumelées au travers de mini séjours à caractère culturel et sportif.
- Le soutien aux parents au travers de l'aide à la parentalité ....
- La poursuite du concours « Legs Biard » qui permet tous les ans, aux jeunes lycéens nogentais, l'apprentissage de l'anglais et l'allemand dans le cadre de voyages d'études
- A cela s'ajoute le déploiement du numérique (Ipad) dans les écoles afin de permettre l'usage d'applicatifs pédagogiques mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale. Au cours de l'exercice 2018, 4 écoles (Paul Bert, Victor Hugo, Val de Beauté et Guy Moquet) ont bénéficié de l'installation de bornes WIFI permettant un meilleur accès à internet et une sécurisation des connexions dans le respect de la réglementation en vigueur
- L'accueil des tous petits n'est pas oublié. En 2019, la Ville renouvellera la délégation de service public pour la gestion de la crèche Moulin de Beauté et entend déléguer également la gestion de la structure « La Farandole ». La Ville confirme ainsi sa politique de partenariat public-privé dans le domaine de la petite enfance, dont les résultats, en matière de qualité d'accueil des enfants et des familles, et des coûts supportés par la ville, sont à la hauteur des attentes de la collectivité.

A ce jour la capacité d'accueil au sein des structures municipales des jeunes enfants est de 276 berceaux. Grâce la mise en place d'accueil à temps plein et temps partiel la Ville a pu satisfaire en 2018, 65% des demandes (En 2001 le taux de satisfaction était inférieur à 20%).

A l'offre d'accueil municipale s'ajoute celle des crèches départementales, parentales, privées, interentreprises et des assistantes maternelle portant à ce jour la capacité d'accueil totale à 524 berceaux.

- De nouvelles structures d'accueil ouvriront à la rentrée de septembre complétant l'offre existante dans le secteur du Centre-Ville rue Pierre Brossolette et au droit de l'Allée Victor Baltard Pôle Nogent/Baltard d'une capacité de 10 et 26 berceaux supplémentaires.

Concernant la crèche de la rue Cabit, qui devait être fermée à la rentrée de septembre, poursuivra son activité pendant l'année 2020 en raison du délai nécessaire pour réaliser des études complémentaires sur la faisabilité d'un projet de construction d'un ensemble immobilier et d'une crèche en rez-de-jardin, la qualité de son intégration dans le périmètre concerné, à la suite d'échanges avec les riverains.

- Pour le secteur social :

- La Municipalité met tout en œuvre pour déployer des solidarités actives afin d'accompagner les nogentaises et les nogentais à tous les âges de la vie, mais également lors de périodes difficiles (Plan canicule – Plan Grand Froid), en les orientant ou en leur apportant des soutiens humains ou financiers notamment par les services de la Maison Sociale et le CCAS.
- Cet engagement social s'attache également à favoriser l'accès à toutes les prestations culturelles, sportives et éducatives en prenant en charge une quotité financière des prestations facturées aux familles à faible quotient familial.
- Par ailleurs, la Ville poursuit sa politique en matière de logement social, dans la mise en œuvre de son contrat de mixité social, signé avec l'Etat, en imposant aux aménageurs 30% de logements sociaux dans les opérations immobilières supérieures à 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher et favorise la réhabilitation de patrimoine ancien sur son territoire, au travers de sa garantie totale d'emprunt et d'une aide à la surcharge foncière.
- Pour nos aînés, plusieurs actions sont menées et maintenues, ouverture à tous du restaurant de la Résidence du Cèdre, traditionnel repas des seniors au Pavillon Baltard, Semaine bleue, visites thématiques. La Maison sociale assure également, grâce à l'action des personnels engagés dans les démarches de suivi des personnes les plus fragilisées avec un accompagnement dans le maintien de leur autonomie. Le choix politique est de développer des services destinés au maintien à domicile et en même temps de rendre possible l'accès à des structures spécialisées.

- Pour le secteur culturel :

- L'accès à la culture pour tous est un engagement fort. Pour 2019, la Ville souhaite mettre en œuvre un « Passeport pour la Culture » en s'appuyant sur les orientations du Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle en matière d'éducation artistique et culturelle.
- La Ville entend, par la mise en œuvre de ce dispositif par des actions menées conjointement avec la Direction des Affaires Culturelles et la Direction de la Maison de la Famille, que l'école devienne un lieu ouvert sur la Culture, s'appuyant sur des ressources disponibles dans son environnement, et que le temps hors scolaire soit valorisé dans l'éducation artistique et culturelle globale.
- Deux pistes sont actuellement à l'étude :
  - A partir des thématiques abordées en réunion « Culture », favoriser les projets des écoles, des collèges et des lycées en attribuant un passeport culture dans lequel chacun identifiera son parcours culturel (théâtre, musique...)



- Proposer une tirelire « points » pour fréquenter les lieux de culture et propositions artistiques de la Ville et, en fonction du parcours effectué, offrir aux jeunes adultes âgés de 18 ans une bourse afin de leur permettre d'accéder au « Pass Culture National ».
- La Bibliothèque par ses actions attire des nouveaux lecteurs chaque année et constate une progression de l'ordre de 16,8% en 2018 supérieur à celle constatée à l'échelon nationale (13% environ). Cela se traduit par 85 000 visiteurs, 5400 inscrits et 200 000 prêts en 2018. La Bibliothèque œuvre également pour ouvrir à tous l'accès au numérique. En 2018, la Salle @robase a proposé, à 450 usagers recensés en 2018, dont 200 seniors, plus de 1000 heures de formations et d'accompagnement aux nouveaux usages du numérique, à la bureautique et aux démarches en ligne, la découverte des objets connectés ...
- Le Musée : 7057 visiteurs ont fréquenté le Musée intéressés par les expositions organisées au cours de l'année – La caricature raconte l'histoire de France, Ferdinand Guedry, (le peintre de l'eau et la lumière), les ateliers, stages et animations. La collection du musée s'est enrichie de deux huiles sur toiles illustrant les bords de Marne, de 2148 cartes postales, représentant Nogent, les bords de Marne de l'Est Parisien, don de M. Personnier et de 26 œuvres de Jales Rassiati offertes à la Ville par Anne-Marie Rassiati.
- Les Archives : 1532 visiteurs ont eu recours aux Archives Municipales en 2018 au titre des consultations en salle de lecture, parcours urbains, conférences, exposition la Belle Epoque de la Caricature.
- Le Conservatoire Francis Poulenc : 514 élèves bénéficient de l'offre de services et de la qualité de l'enseignement dispensé au sein du Conservatoire, qui accueille également dans le cadre d'ateliers musique/danse, tous les CM2, et les Centres de Loisirs et de Découvertes au sein de stages organisés par la Ville.

Les principales activités regroupées au sein du Conservatoire concernent :

- L'enseignement artistique au travers de l'éveil artistique, l'initiation instrumentale, les cours collectifs (composition et arrangement, atelier tango, atelier A.R.T...)
- L'éducation artistique
- La création et diffusion en partenariat avec un compositeur
- L'aide au développement de la pratique amateur
- La formation sur site permettant la composition et l'arrangement
- Développement de partenariat avec plusieurs conservatoires, le Royal Palace, l'Orchestre de Bastille....
- La ville conforte en 2019 son soutien aux associations et à aux partenaires, qui participent de façon active à la cohésion sociale, au travers de financements et de mise à disposition de locaux, de terrains, et d'équipements. 15 428 personnes fréquentent les associations nogentaises, animées par des bénévoles de plus en plus nombreux.
- Pour le secteur sportif et de loisirs :

La ville assure la promotion, depuis 2010, des activités sportives à travers le Centre Nogentais d'Initiation sportive qui enregistre année après année une hausse des inscriptions (359 inscriptions en 2018 dont 350 nogentais et 250 de moins de 18 ans). A cela s'ajoute une offre de 5 randonnées nautiques les dimanches de mai à octobre. En 2019, avec l'ouverture du Stadium, une nouvelle offre sera inscrite au catalogue des activités sportives à l'initiative de la collectivité : le « mur d'escalade ».

Des activités sportives aquatiques et nautiques sont également proposées au sein de la Station Nautique de la Vallée de la Marne, par des établissements spécifiques et des associations. 7 associations sont partenaires du Label : Au fil de l'eau, un passeur de rives permet de proposer

aux promeneurs des traversées de la rivière vers la berge de Champigny, depuis le Port de Nogent, Société Nautique du Perreux, les Dauphins de Nogent, l'Encou, le Club Marsouin.

A cela s'ajoute les activités nautiques organisés par les sociétés, délégataires de service public comme Fayolle pour la gestion du Port de Plaisance qui offre en saison la location de bateaux électriques et des pédalos, Espaceo délégataire du Centre Nautique avec 9 activités spécifiques pour les adultes, 2 activités pour enfants, 3 bassins, une fosse à plongeon et 2500m<sup>2</sup> de solarium.

• L'agenda 21, le développement durable : une nouvelle étape :

- En 2019 dans la contrainte des orientations de notre Agenda 21, le Maire a pris la décision avec la municipalité (12 janvier 2019 Scène Watteau) d'accentuer notre engagement collectif en faveur du développement durable par un ensemble d'actions (voir tableau ci-joint et articles sur le magazine et le site de Nogent).

L'objectif est de poursuivre les opérations de sensibilisation des nogentais(es) tout en renforçant les bonnes pratiques dans les services de la ville "parmi les défis énormes que nous avons à relever, il y a plus que jamais, la nécessité de concilier une ville humaine, durable, harmonieuse, à l'esthétique urbaine préservée. Une ville mobile, efficace et connectée.

- **Lancement du défi Famille Zéro Déchet et poursuite en 2019/2020**

Après le défi **Familles à énergie positive**, Nogent organise avec le Territoire ParisEstMarneBois une nouvelle opération de sensibilisation : le défi **Famille zéro déchet**. L'objectif ? Réduire ses déchets ménagers au maximum sur une période précise (de novembre 2018 à mai 2019). Les premières inscriptions ont été prises au Village des Associations et à la Fête des jardins. Le 20 octobre, une centaine de foyers était inscrite. Un beau succès ! qui augure d'un bel avenir.

Le 5 novembre, le coup d'envoi du défi a été donné salle Charles de Gaulle. Les personnes inscrites se sont vues attribuer un kit de démarrage (peson, cabas, bocaux en verre pour acheter des produits en vrac ou encore des sachets en tissus). Durant les quinze premiers jours du défi, les participants sont invités à ne pas changer leurs habitudes en matière de consommation, de production et de gestion de déchets. Cette étape est primordiale pour mener à bien le défi. Elle servira de base aux participants pour mesurer les efforts réalisés les mois et prochaines années.

Des ateliers pour progresser :

- Tout au long de l'année 2018, les participants ont été conviés à différents ateliers ludiques et conviviaux (alternatives au jetable, emballages cadeaux, fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, bébé zéro déchet, alimentation zéro déchet). Ces derniers visent à transmettre des conseils et des astuces pour réduire ses déchets. Ils seront organisés à la MJC. Ils se poursuivront en 2019.
- 

**Actions en faveur du développement durable**

<i>Année 2017</i>	<i>Année 2018</i>	<i>Année 2019</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défi Familles à Énergie Positive &gt; 15 familles soit 42 personnes impliquées</li> <li>• Fête des Jardins avec stand sur les économies d'énergie</li> <li>• Attribution d'une aide financière aux particuliers pour l'achat d'un</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de l'aide financière aux particuliers (20 k€) et aux copropriétés (10 k€) pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique</li> <li>• Renouvellement de l'attribution d'une aide financière aux particuliers pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (6 k€)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de l'aide financière aux particuliers et aux copropriétés pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique</li> <li>• <b>Poursuite du Défi Familles Zéro Déchet*</b></li> </ul>

<p>Vélo à Assistance Électrique (6 k€)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution d'une aide financière aux particuliers (20 k€) et aux copropriétés (10 k€) pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique</li> <li>• Ateliers éco gestes pour les classes de CE2 (depuis 2009) &gt; 12 classes*</li> <li>• Élaboration de la Charte de l'Animal dans la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformation de l'Espace Info&gt;Énergie (EIE) devenu FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique)</li> <li>• Fête des Jardins avec stand Zéro déchet</li> <li>• Opération Choc Déchet (1000 enfants sensibilisés)*</li> <li>• Défi Familles Zéro Déchet &gt; 80 familles soit 280 personnes impliquées*</li> <li>• Poursuite des ateliers éco gestes pour les classes de CE2 &gt; 14 classes (+60 élèves par rapport à 2017)*</li> <li>• Partenariat avec Terra cycle et BIC pour la récupération de stylos pour les revaloriser en mobilier urbain</li> <li>• Rajout de bornes Tisseco pour le recyclage des textiles – linge et chaussures</li> <li>• Installation d'un récupérateur d'eau de pluie à Victor Hugo</li> <li>• Installation de tables de tri des déchets organiques dans les cantines*</li> <li>• Utilisation du bio méthane pour la flotte de véhicules roulants au GNV</li> <li>• Achat de la navette roulant au GNV</li> <li>• Achat de véhicules électriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des ateliers éco gestes pour les classes de CE2 &gt; 18 classes (+120 élèves par rapport à 2018)*</li> <li>• Grand festival « Durablement Nogent » en septembre 2019</li> <li>• Incitation des commerçants des marchés à s'impliquer dans la démarche Zéro Déchet</li> <li>• Poursuite du partenariat avec Terra cycle et BIC pour la récupération de stylos pour les revaloriser en mobilier urbain</li> <li>• Poursuite du tri des déchets organiques dans les cantines*</li> <li>• Développement et valorisation du compostage dans les parcs publics</li> <li>• Poursuite de l'achat de véhicules électriques</li> <li>• Livraison du Stadium Christian Maudry (construction HQE avec panneaux photovoltaïques)</li> </ul>
--	--	---

- La Prévention/La sécurité de proximité :

La Ville porte une attention particulière au bien vivre des Nogentaises et des Nogentais aidée en cela par une **brigade de policiers municipaux composée de 36 agents** dédiés aux actions de prévention, de surveillance et de contrôle. Au cours de l'année 2018, cette brigade est intervenue sur douze incendies, a appréhendé environ 140 personnes pour des délits de type vols, détention de produits stupéfiants, violences conjugales, dégradations, port d'armes...entre autres. A cela s'ajoutent les interventions de la Police Municipale sur les accidents de circulation sur la voie publique, les mises en fourrière pour non-respect des arrêtés municipaux, stationnements abusifs ou très gênants.

Par ailleurs, la Police Municipale est en charge de la délivrance des attestations d'accueil et de l'application de la nouvelle procédure depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année qui impose aux demandeurs de fournir un timbre électronique se substituant au timbre papier. Les agents d'accueil font preuve de pédagogie et accompagnent les demandeurs dans cette démarche.

La sécurité des Nogentais est aussi assurée grâce au poste de vidéo à veille 24h/24. 81 caméras sont déployées sur la ville. Les secteurs en cours d'aménagement nécessitent environ 10 caméras :

- Allée Victor Baltard
- Avenue Watteau
- Rues Kléber et Henri Dunant
- Promenade Yvette Horner
- Rue Jacques Kablé aux abords de l'école Léonard de Vinci

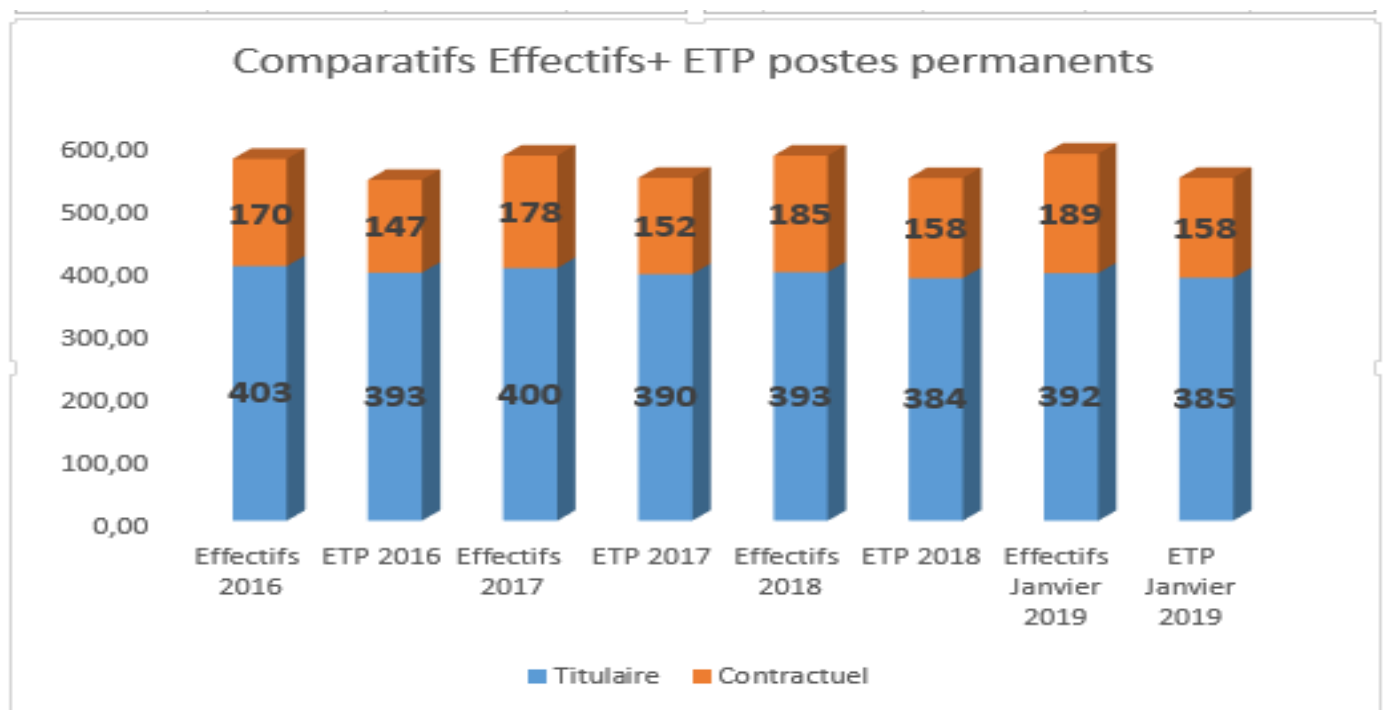
• 2-b) Les charges de personnel

- Structure des effectifs :

L'effort particulier de gestion, de rationalisation et d'optimisation des effectifs, mis en œuvre depuis 2015 au sein de la collectivité, assure la quasi stabilité des effectifs depuis cette date et permet en 2019 d'absorber la création de 2 nouveaux postes afin d'assurer le bon fonctionnement du nouvel équipement sportif « Stadium Christian MAUDRY »

Au 1<sup>er</sup> octobre 2018, la Ville a transféré la compétence « Musée » auprès de l'Etablissement Territoriale ParisEstMarne&Bois ainsi que le personnel associé.

Le transfert des personnels conduit à une diminution, en 2019, du chapitre 012 et une augmentation du Fonds de compensation des charges transférées (FCCT) dans les mêmes proportions au chapitre 65. (Environ 170 K€)



### Moyenne des Effectifs + ETP postes permanents

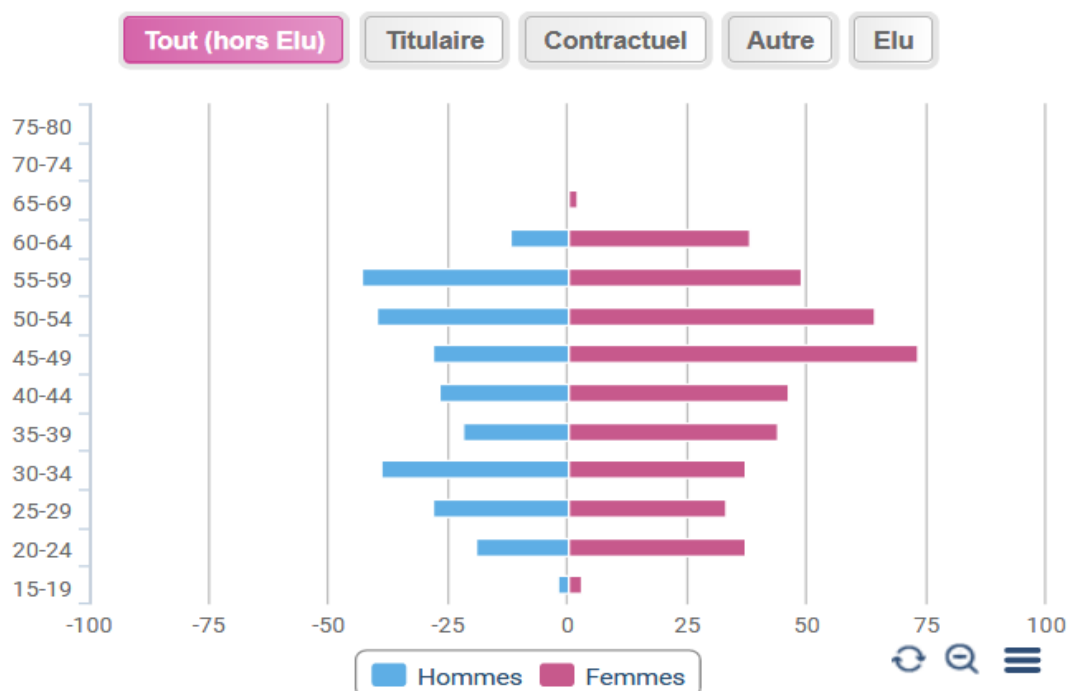
	Effectifs 2016	ETP 2016	Effectifs 2017	ETP 2017	Effectifs 2018	ETP 2018	Effectifs Janvier 2019	ETP Janvier 2019
Titulaire	403,17	392,75	400,17	390,49	393,42	384,08	392	384,61
Contractuel	170	146,90	177,92	152,25	184,67	158,43	189	158,21
<b>Totaux</b>	<b>572,67</b>	<b>539,65</b>	<b>578,08</b>	<b>542,74</b>	<b>578,08</b>	<b>542,51</b>	<b>581,00</b>	<b>542,82</b>

#### - La pyramide des âges

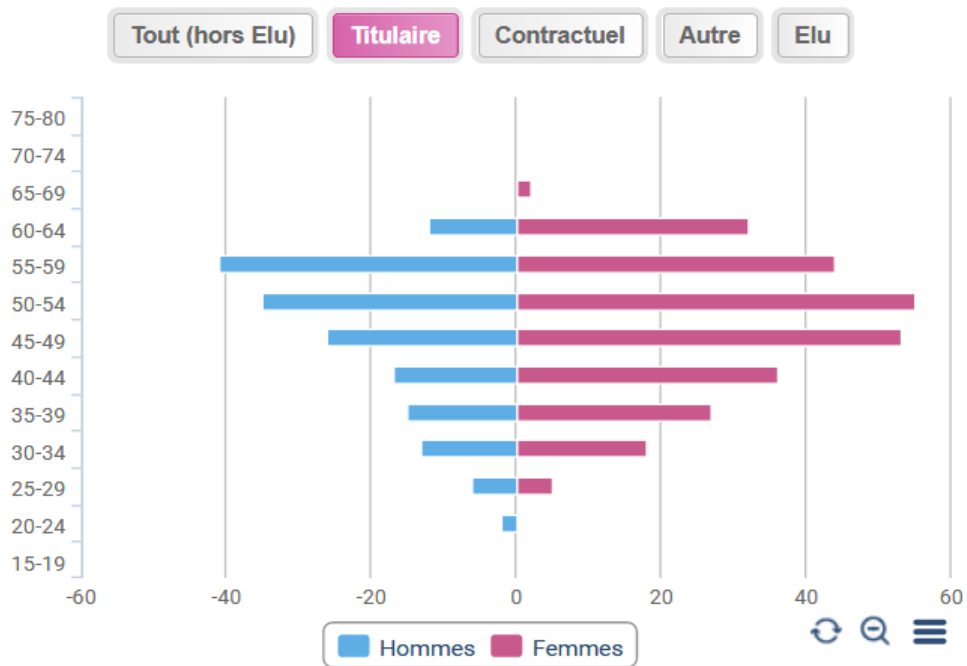
Les agents âgés de 45 à 55 ans sont majoritaires tous status confondus, la part des femmes est aussi plus importante que celle des hommes.

Des différences notables existent cependant entre les titulaires et les contractuels, la pyramide étant inversée. Les contractuels représentent en effet une population plus jeune que les titulaires.

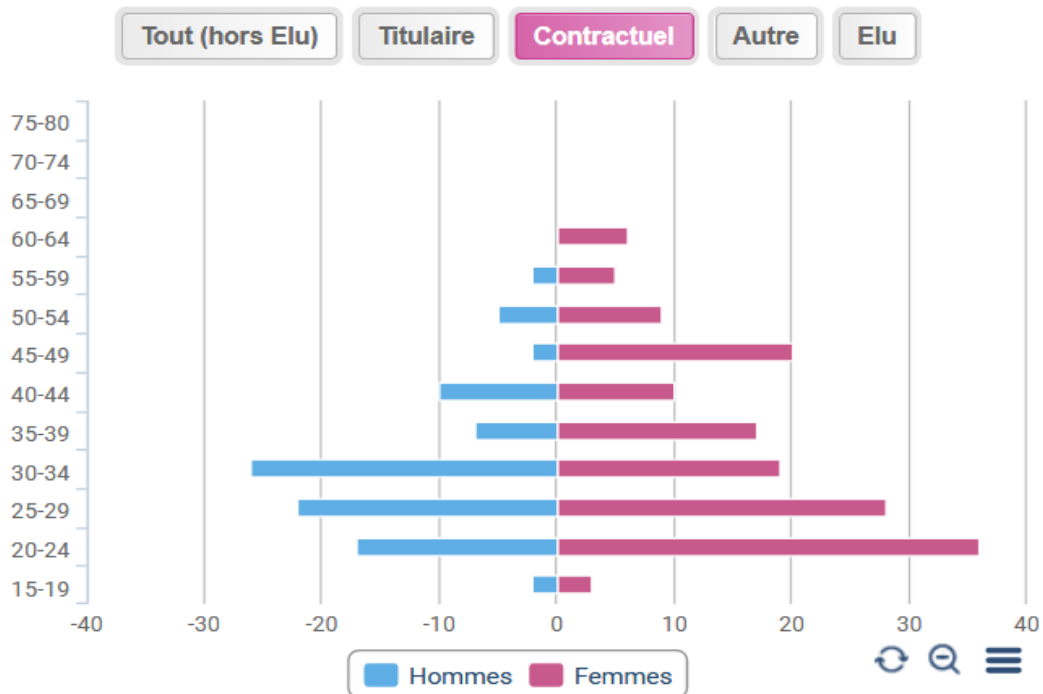
### PYRAMIDE DES AGES



## PYRAMIDE DES AGES



## PYRAMIDE DES AGES



## PRINCIPAUX RATIOS «STRUCTURE» DE 2018

	catégorie A	catégorie B	catégorie C	Titulaires- Stagiaires
Répartition	7,16 %	15,87 %	76,97 %	57,39 %
Variation	-2,55 %	3,21 %	-4,33 %	-1,67 %

	Décembre	12 derniers mois	Variation
Temps plein	76,81 %	76,53 %	0,97 %

	Moyenne sur 12 mois	Variation
Age moyen	41 ans	-1,46 %

	Mois	Sur 12 mois
Pourcentage de femmes	61,40 %	59,17 %

### - La politique Ressources Humaines

Conformément au processus mis en place depuis 2015, un examen systématique des postes est effectué à l'occasion de chaque départ définitif, de quelque nature que ce soit.

Ainsi, la Ville privilégie en premier lieu les mobilités internes pour tous remplacements en fonction du poste à pouvoir et des missions exercées. Ces orientations supposent un accompagnement en matière de formation individualisée.

Ce processus a ainsi permis le reclassement professionnel interne de 5 agents.

Par ailleurs, toute nomination suite à une réussite à un concours, à un examen professionnel ou à une promotion interne est conditionnée par un changement de poste afin d'établir une concordance entre le grade et les missions, la nécessaire adéquation des grades aux postes occupés et aux fonctions exercées étant une priorité.

En 2018, 5 agents ont réussi un concours : 1 en catégorie C (auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe), 4 en catégorie B (2 rédacteurs et 2 assistants d'enseignement artistique). Tous ont été nommés, l'un d'entre eux, rédacteur, a depuis quitté la collectivité et a été remplacé par un contractuel.

Par ailleurs, 3 agents de catégorie C ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et 1 agent de catégorie A a réussi l'examen professionnel ingénieur. Tous seront nommés en 2019.

En outre, dans le cadre du dispositif de titularisation « Sauvadet » 6 agents ont bénéficié d'une titularisation en catégorie C et 3 agents de catégorie B (assistant d'enseignement artistique) ont réussi l'entretien professionnel.

Un agent a bénéficié de la promotion interne au grade de rédacteur territorial.

41 agents ont bénéficié d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> décembre 2018 : 3 en catégorie B et 38 en catégorie C.

Comme les années précédentes, les congés maternité ne seront pas remplacés, sauf situations particulières liées à des normes d'encadrement, notamment dans le secteur de l'enfance ou pour les congés de longue maladie ou de longue durée, qui feront l'objet d'une étude au cas par cas.

En 2019, 7 mises en stage sont prévues (4 agents au CTM, 2 à la bibliothèque et 1 aux Espaces verts) et concernent des agents exerçant au sein de la collectivité depuis plusieurs années.

Le recrutement d'agents sur des postes non permanents concerne prioritairement les remplacements d'agents sur postes permanents, absents pour des périodes longues, à l'issue d'une évaluation du besoin menée en partenariat avec les services et la DRH afin de définir, la nature du contrat de remplacement proposé : nombre d'heures hebdomadaires, durée du remplacement, missions...

Postes non remplacés en 2018 : 8

- 2 départs en retraite (services Espaces verts et propreté)
- 1 disponibilité (écoles maternelles)
- 1 congé parental (service financier)
- 1 fin de détachement (service petite enfance)
- 1 fin de contrat (service financier)
- 2 postes pour décès suite à longue maladie (services maison de la famille et entretien et gardiennage)

Prévisions de non remplacement en 2019 : 4 connus à ce jour

- 2 départs en retraite (service propreté et petite enfance)
- 1 suite à décès pour maladie (service propreté)
- 1 suppression de poste suite à la réorganisation du service (Services techniques)

- Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Afin de tenir compte des évolutions professionnelles, de la poursuite du PPCR et des coûts des élections, l'hypothèse d'évolution de la masse salariale 2020/2021 est fixée à 1% chaque année incluse dans le périmètre global d'évolution des charges courantes arrêtée à 1,2%, inflation comprise. Les dépenses de personnel prévues pour l'année 2019 s'élèvent à **23 147 792 €**. A noter qu'au cours de l'exercice 2018, parmi les départs non prévus, certains n'ont pas été remplacés, pour d'autres, le délai entre la date de départ et la date d'arrivée du nouvel agent a permis de réaliser des économies d'environ 350 000 €.





En parallèle, la lutte contre la précarité sera poursuivie pour limiter le nombre d'agents contractuels remplaçants en créant, pour les services les plus touchés par l'absentéisme un pool de « volants ».

Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement accompagné seront poursuivies

## Les nouveautés sur la Fonction publique territoriale au 1<sup>er</sup> janvier 2019

### Ce qui disparaît :

#### Pour les agents

- les cotisations fiscales des heures supplémentaires et complémentaires qui ne seront plus assujetties à l'impôt

### Ce qui augmente :

#### Pour les agents

- la valeur monétaire des jours épargnés sur le CET ;
- la retenue CNRACL à la charge de l'agent de 10,56% à 10,83%

### Ce qui est maintenu :

- le dispositif de compensation de la CSG mis en place en 2018.

### Ce qui est reporté :

- la transposition du RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens territoriaux.

### Ce qui est modifié :

- le recouvrement et le contrôle de la cotisation obligatoire au CNFPT (faite dorénavant par les URSSAF).

### Ce qui apparaît ou réapparaît :

#### Pour les agents et les élus

- le prélèvement à la source,
- un nouvel indice sommital fixé à 1027

#### Pour les agents

- la reprise du protocole PPCR,
- la portabilité du CET au sein de la fonction publique.

### Ce qui baisse :

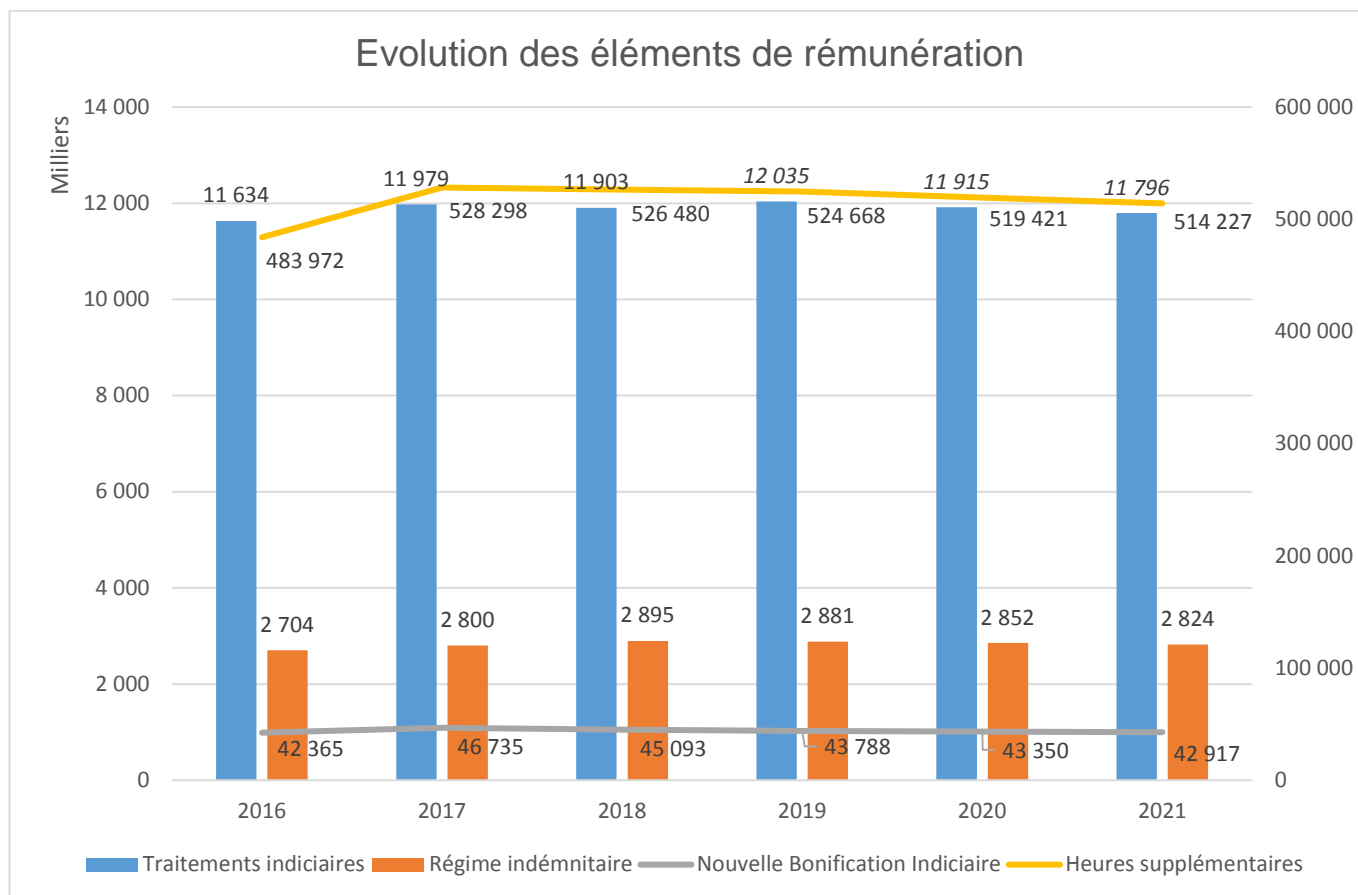
#### Pour les agents

- le seuil permettant la monétisation des jours du CET (de 20 à 15 jours)

\* (Source AMF)

Après un report d'une année, les effets du « Protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunération » reprennent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le coût de la mesure est estimé à 105 000 €.

- Éléments de rémunérations :



### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Valeurs du Point	Valeur Annuelle	Valeur Mensuelle	Augmentation	Valeurs du SMIC	Valeur Horaire	Augmentation
Févr. 2017	56.232 €	4.686 €	0,60 %	Janv. 2019	10,03 €	1,52 %
Juill. 2016	55.89684 €	4.65807 €	0,60 %	Janv. 2018	9,88 €	1,23 %
Juill. 2010	55.56348 €	4.63029 €	0,50 %	Janv. 2017	9,76 €	0,93 %

o Heures supplémentaires :

L'objectif mis en place depuis 2014 de réduire le nombre d'heures supplémentaires continue de produire ses effets. La volonté de la ville est de contenir le volant d'heures supplémentaires de chaque service. A noter qu'en 2018 les épisodes neigeux et de crues (par deux fois) ont néanmoins entraîné exceptionnellement un nombre important d'heures supplémentaires en janvier et février 2018.

- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :

L'attribution de la NBI concerne 61 agents, toutes catégories confondues, pour un montant total en 2019, de 43 788 € (45 093 € en 2018). Elle est attribuée soit aux régisseurs, aux personnels encadrants, aux agents d'accueil, aux responsables d'équipes techniques...

- Avantages en nature :

Concernant les avantages en nature, il est à noter que depuis plusieurs années maintenant les gardiens logés des écoles lorsqu'ils partent en retraite ou quittent la ville sont remplacés par des gardiens non logés. Cela nous permet notamment de récupérer des locaux soit pour les équipes d'animation, soit pour les équipes d'entretien des écoles.

Les autres avantages en nature sont principalement les repas pris par les ASEM ou les animateurs assurant les surveillances de cantine en restauration scolaire.

#### - Le temps de travail

La durée effective du travail dans la commune est de 38 heures hebdomadaires.

- Temps partiel
  - 20 agents titulaires travaillent à temps partiel, correspondant à 15.4 ETP
  - 19 femmes (2 agents de catégorie A, 7 agents de catégorie B, 10 agents de catégorie C) et 1 homme (agent de catégorie C)

- Temps non complet :

L'exercice d'une activité à temps non complet concerne principalement :

- les professeurs du conservatoire soit 32 agents, titulaires et contractuels de catégorie A et B, pour un équivalent temps plein de 13.4
- 6 ETAPS, agents contractuels de catégorie B, intervenant ponctuellement au service des sports (sport scolaire, CNIS), pour un équivalent temps plein de 1.4
- 5 agents contractuels du service entretien et gardiennage, agents de catégorie C, pour un équivalent temps plein de 2.5
- 1 intervenante anglais en périscolaire, contractuelle de catégorie A, à raison de 7 heures hebdomadaires, soit un équivalent temps plein de 0.20
- 1 psychologue intervenant en crèche, contractuelle de catégorie A, à raison de 20 heures hebdomadaires soit un équivalent temps plein de 0.6
- Congé paternité :
  - 8 agents de catégorie C ont sollicité un congé paternité
- Congé parental :
  - 2 agents de sexe féminin ont été placés en congé parental en 2019.

Un agent a réintégré la collectivité en septembre 2018, à l'issue de 2 années de congés. Un autre agent doit réintégrer la collectivité en avril 2019, elle aussi après 2 ans de congé.

- Retraite :

- 6 départs en retraite en 2018 dont 1 non remplacé
- 11 départs en retraite potentiels pour 2019.
  
- 5 dossiers de retraite pour invalidité sont en cours d'instruction, dont 3 ont une date de départ connue à ce jour,

- Les conditions de travail :

- CHSCT

3 CHSCT ont eu lieu en 2018, conformément à l'obligation réglementaire (décret 85-603 modifié du 10 juin 1985).

Principales actions menées en 2018 en matière de conditions de travail :

- Mission d'inspection des activités d'entretien des écoles, d'ATSEM et d'entretien des bâtiments communaux
- Poursuite des évaluations des risques (Document Unique)
- Poursuite de la Mise en place de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation au sein du service Entretien, CCAS.
- Démarche de prévention des Risques Psycho Sociaux.
- Mise en place d'une procédure d'accueil sécurité.
- Formation des acteurs PRAP en interne (petite enfance, école et entretien, CTM, Espaces Verts)
- Poursuite de la démarche de prévention du risque chimique.
- Formation d'un formateur au sauvetage, secourisme au travail en interne en vue de la formation - Maintien et Actualisation des connaissances des Sauveteurs Secouristes du Travail
- Partenariat (protocole d'accord) avec le service CIME sur la question du handicap et du maintien dans l'emploi
- Mise en œuvre d'un protocole de prévention en cas de fortes chaleurs

Projets d'actions pour 2019 :

- Poursuite des actions de 2018 (Programme pluriannuel de prévention)
- Evaluation des risques et appropriation du Document Unique par les encadrants
- Atteinte des 80% d'agents formés aux « gestes qui sauvent » (Circulaire du 2/10/2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours)
- Journée à thèmes : Qualité de Vie au Travail
- Mobilisation accrue du CHSCT sur leurs missions réglementaires
- Protocole de gestion des risques liés aux addictions (élargissement de la procédure de gestion du risque lié à l'alcool, aux stupéfiants)
- Déploiement large de la pré-imprégnation pour les écoles, le service des sports
- Etude de l'absentéisme pour raison de santé
  
- Le comité technique
  
- 5 Comités techniques se sont déroulés en 2018. Des ajustements d'organisation ou des modifications d'horaires de travail et/ou d'accueil de certains services (animateurs, ATSEM, agents des écoles suite au retour de la semaine de 4 jours, agence postale, crèches) ont été évoqués. Par ailleurs, la Délégation de Service Publique de la crèche Farandole, le plan et le règlement de formation, le règlement informatique, le transfert du Musée à l'EPT ont été inscrits à l'ordre du jour.

- 2-c) Les autres charges de gestion courante

- Les indemnités des élus

- Le volume global d'indemnités allouées aux élus n'a pas évolué en 2018 du fait de l'absence de revalorisation du point d'indice en 2018. Le montant de ces indemnités devrait rester stable au cours du prochain exercice budgétaire.

- Les contributions :

↳ Aux organismes de regroupement comme Infocom94, hébergeur et prestataire informatique, le cimetière de Valenton pour l'activité et l'entretien du crématorium, la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), la participation au Territoire ParisEstMarneetBois au titre du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FFCT) à hauteur de 8 038 879 €, neutralisée par la perception des recettes fiscales « Taxe d'habitation » anciennement perçues par l'ex-CVAM et la compensation « part salaires » reversée par la Métropole du Grand Paris.

↳ La participation de la collectivité aux frais de scolarité des élèves inscrits dans les établissements sous contrat d'association (le montant est lié au coût de l'accueil dans les écoles publiques de la ville), et aux communes accueillant les enfants nogentais

↳ La dotation annuelle pour pertes sur créances irrécouvrables

- Les subventions :

↳ 869 661 € seront consacrés aux associations après arbitrage de la Commission Ad Hoc ce qui permet de poursuivre et de conforter le soutien de la ville aux associations qui participent de façon active à la cohésion sociale.

↳ 2 537 142 € au titre des compensations attribuées pour contraintes de service public aux délégataires de service public du Centre Nautique, des établissements multi accueil de la petite enfance.

- LA DETTE:

Comme les années précédentes, la Ville privilégie l'autofinancement pour la réalisation de ses investissements, évalué pour l'exercice 2019 à 4 M€.

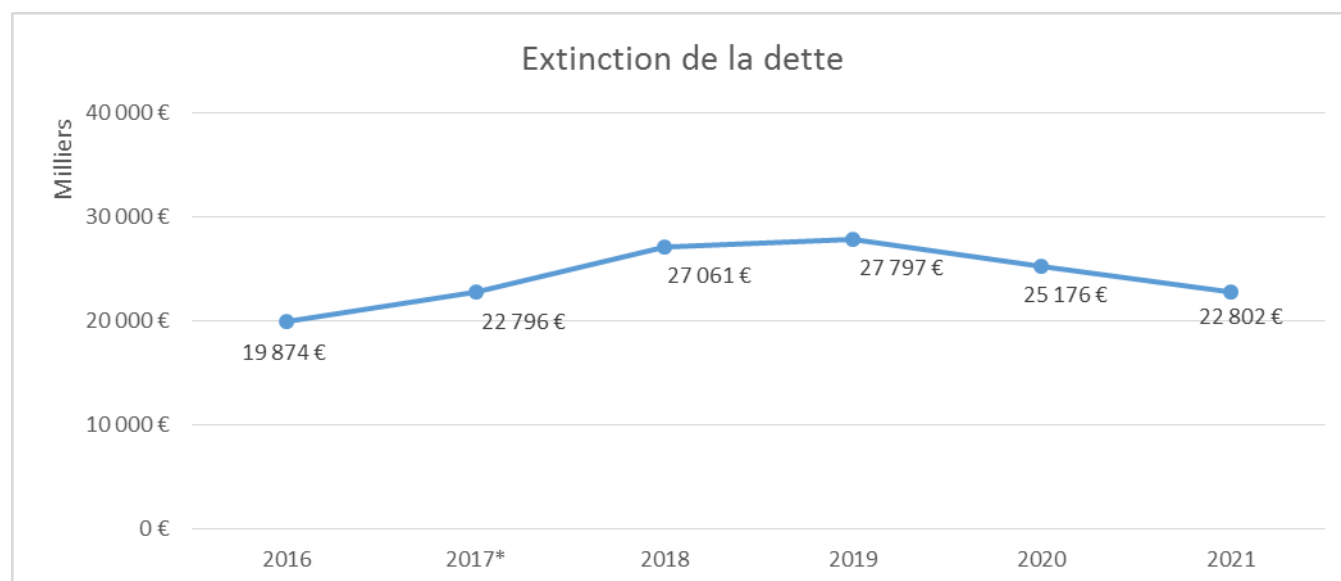
Toutefois, la nature des investissements à réaliser, dont les aménagements des espaces publics du pôle Nogent/Baltard, nécessiteront de recourir au financement par emprunt pour environ 4 M€.

Sur la base d'un nouvel emprunt de 4 M€, l'encours de la dette augmenterait, après remboursement du capital des emprunts déjà souscrits, d'environ 1,4 M€.

L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 27 797 376 € au taux moyen annuel de 3,08% et d'une durée résiduelle de 13 ans et 10 mois. La dette communale, est principalement à taux fixe avec un emprunt classé à barrière avec multiplicateur.

<u>Dettes par type de risque</u>		
Type	Encours	% d'exposition
Fixe	24 472 394 €	88,04%
Variable	0 €	0,00%
Barrière avec multiplicateur	3 324 982 €	11,96%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>27 797 376 €</b>	<b>100,00%</b>

<u>Dettes actuelles par année</u>						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours moyen	19 874 117 €	22 795 768 €	27 061 286 €	27 797 376 €	25 175 932 €	22 802 341 €
Capital payé sur la période	1 839 962 €	2 200 794 €	2 763 911 €	2 621 444 €	2 373 591 €	2 394 631 €
Intérêts payés sur la période	754 233 €	782 382 €	889 836 €	838 848 €	775 425 €	704 371 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>3,80%</b>	<b>3,43%</b>	<b>3,29%</b>	<b>3,02%</b>	<b>3,08%</b>	<b>3,09%</b>



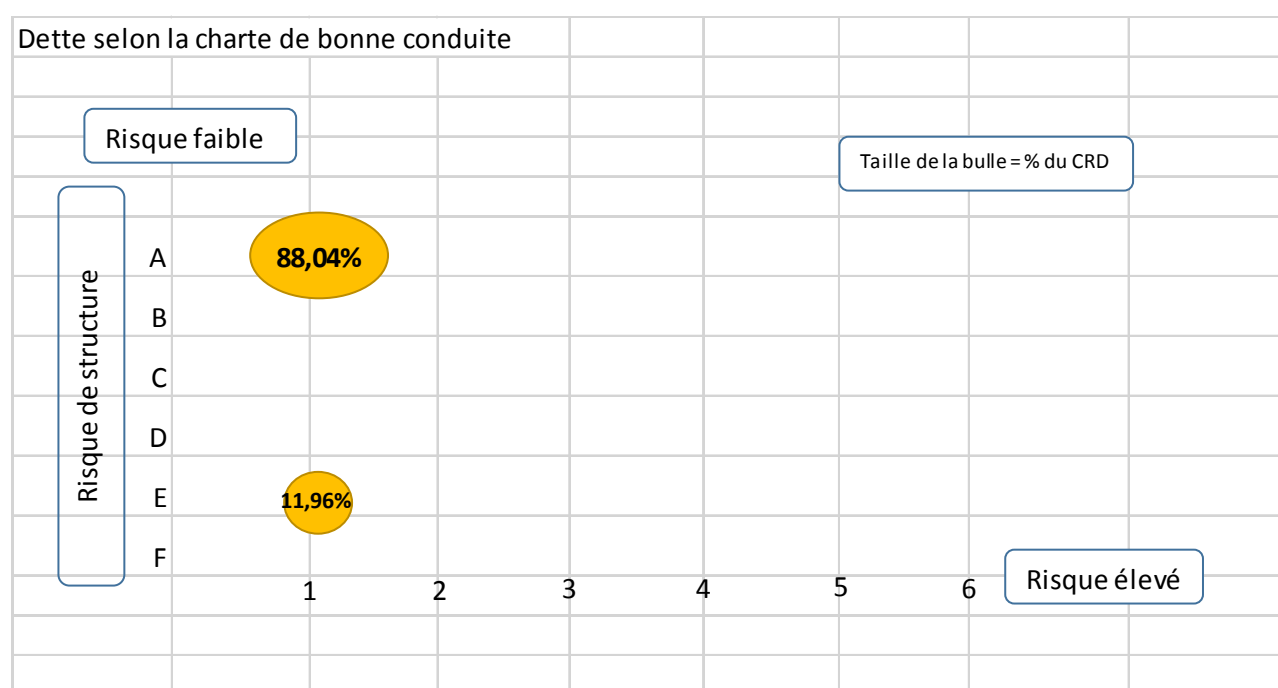
Le poids de l'annuité de la dette au 1<sup>er</sup> janvier, est équivalent à 6,41% des recettes réelles de fonctionnement estimées pour 2019

Sur la base du dernier recensement publié par l'INSEE établissant la population nogentaise au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 32 195 habitants, la charge de l'annuité 2019 par habitant est de 107,48 € - (114,81 € en 2018).

La charge des intérêts de la dette représente 1,58% des dépenses réelles estimées de fonctionnement. Chaque nogentais contribue au remboursement des intérêts à hauteur de 26,05 € (27,96 € en 2018)

Considérant l'importance de donner une information transparente sur la nature des dettes contractées par les collectivités, le législateur a classifié les indices sous-jacents et structurels selon la charte Gissler (classification par structure et indices) qui doit être présentée lors des débats d'orientations budgétaires ainsi que la répartition de l'encours par typologie de dette.

- Dette selon la charte de bonne conduite :



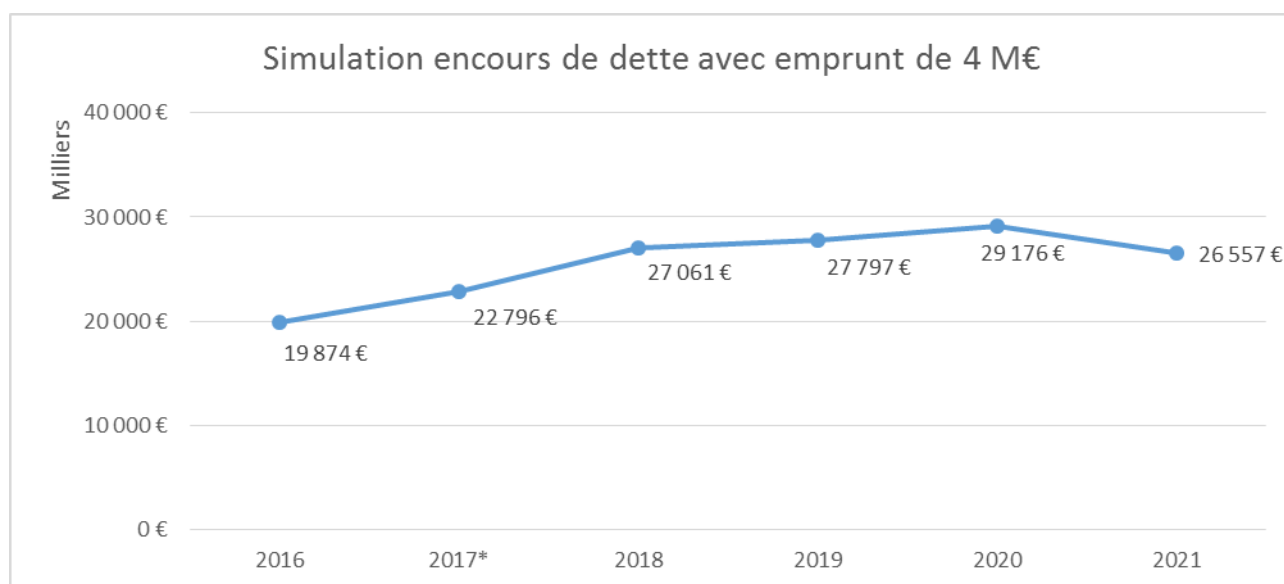
La ville poursuit sa gestion active de la dette et reste prudente sur l'environnement financier prévisionnel de l'année 2019. En effet, la Banque Centrale Européenne a indiqué qu'elle maintiendrait ses taux directeurs au niveau actuel au moins jusqu'à la fin de l'été 2019, ce qui conduirait ensuite à une légère remontée des taux d'emprunt.

Pour l'exercice 2019, au regard du plan d'investissements prévisionnel, le recours à un emprunt à 4 M€ environ, au taux moyen fixe de 1,5%, est envisagé.

A partir de l'hypothèse d'un emprunt de 4 M€

	2016	2017*	2018	2019	2020	2021
Encours moyen	19 874 117 €	22 795 768 €	27 061 286 €	27 797 376 €	29 175 932 €	26 557 457 €
Capital payé sur la période	1 839 962 €	2 200 794 €	2 763 911 €	2 621 444 €	2 618 475 €	2 642 468 €
Intérêts payés sur la période	754 233 €	782 382 €	889 836 €	838 848 €	<b>816 859 €</b>	748 320 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>3,80%</b>	<b>3,43%</b>	<b>3,29%</b>	<b>3,02%</b>	<b>2,80%</b>	<b>2,82%</b>





- Objectif de désendettement de la commune

Le législateur a fixé en Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 le ratio de désendettement des collectivités à 12 ans.

Pour les années à venir la Ville de Nogent entend pérenniser ce ratio et cet objectif contribuera, tout comme celui d'augmenter notre épargne, à la définition de la stratégie de maîtrise de sa politique d'emprunt.

Un ratio mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Calculé sur la base des résultats constatés au compte administratif, il permet de déterminer le nombre d'années qu'il faut pour rembourser la totalité du capital de la dette. Il s'agit de rapporter l'encours de la dette arrêté au 31 Décembre de l'exercice N à l'épargne brute dégagée par la collectivité.

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 représente 3,9 années d'épargne brute.

	2014	2015	2016	2017	2018 au 31/12
Intérêts payés	852 971	806 960	758 578	782 382	889 836
Annuité (Capital + intérêts)	2 492 356	2 513 622	2 594 195	2 983 176	3 653 746
Annuité par habitant	74 €	81 €	82 €	94 €	113 €
Annuité sur recettes réelles de fonctionnement	5,92%	5,78%	4,96%	5,48%	6,55%
<i>Simulation emprunt 2019</i>					
Capital restant dû au 31/12 *	20 080 903	19 874 117	21 034 155	27 061 286	27 797 376
Encours de dette/habitant*	599 €	637 €	664 €	857 €	863 €
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement*	0,48	0,46	0,40	0,50	0,50
Epargne brute*	4 216 067	3 689 510	3 805 634	5 551 484	7 009 477
Capacité de désendettement en années*	4,8	5,4	5,5	4,9	3,97

- L'épargne

	COMPTE ADMINISTRATIF				
EPARGNE BRUTE	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	42 117 860	43 457 198	52 321 295	54 407 093	55 761 212
<i>(Hors produits de cessions et Indemnité INDIGO)</i>	<i>442 010</i>	<i>11 270 100</i>	<i>304 240</i>	<i>1 385 713</i>	<i>9 201 580</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	37 901 793	39 767 688	48 515 661	48 855 609	48 751 734
Epargne brute <i>(Recettes-Dépenses)</i>	4 216 067	3 689 510	3 805 634	5 551 484	7 009 477
<i>Taux d'évolution</i>	-	-12,49%	3,15%	45,88%	26,26%
Taux d'épargne brute - Capacité d'autofinancement <i>(Epargne Brute/recettes de fonctionnement)</i>	10,01	8,49	7,27	10,20	12,57
EPARGNE NETTE	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	4 216 067	3 689 510	3 805 634	5 551 484	7 009 477
Remboursement de dette <i>(Cpte 1641)</i>	1 639 385	1 706 785	1 839 962	2 200 794	2 763 911
Epargne nette <i>(Epargne brute-Remboursement dette)</i>	2 576 682	1 982 724	1 965 672	3 350 690	4 245 567
<i>Taux d'évolution</i>	-	-23,05%	-0,86%	70,46%	26,71%
Recettes réelles de fonctionnement <i>(Hors produits de cessions)</i>	42 117 860	43 457 198	52 321 295	54 407 093	55 761 212
Taux d'épargne nette <i>(Epargne nette/recettes de fonctionnement)</i>	6,12	4,56	3,76	6,16	7,61

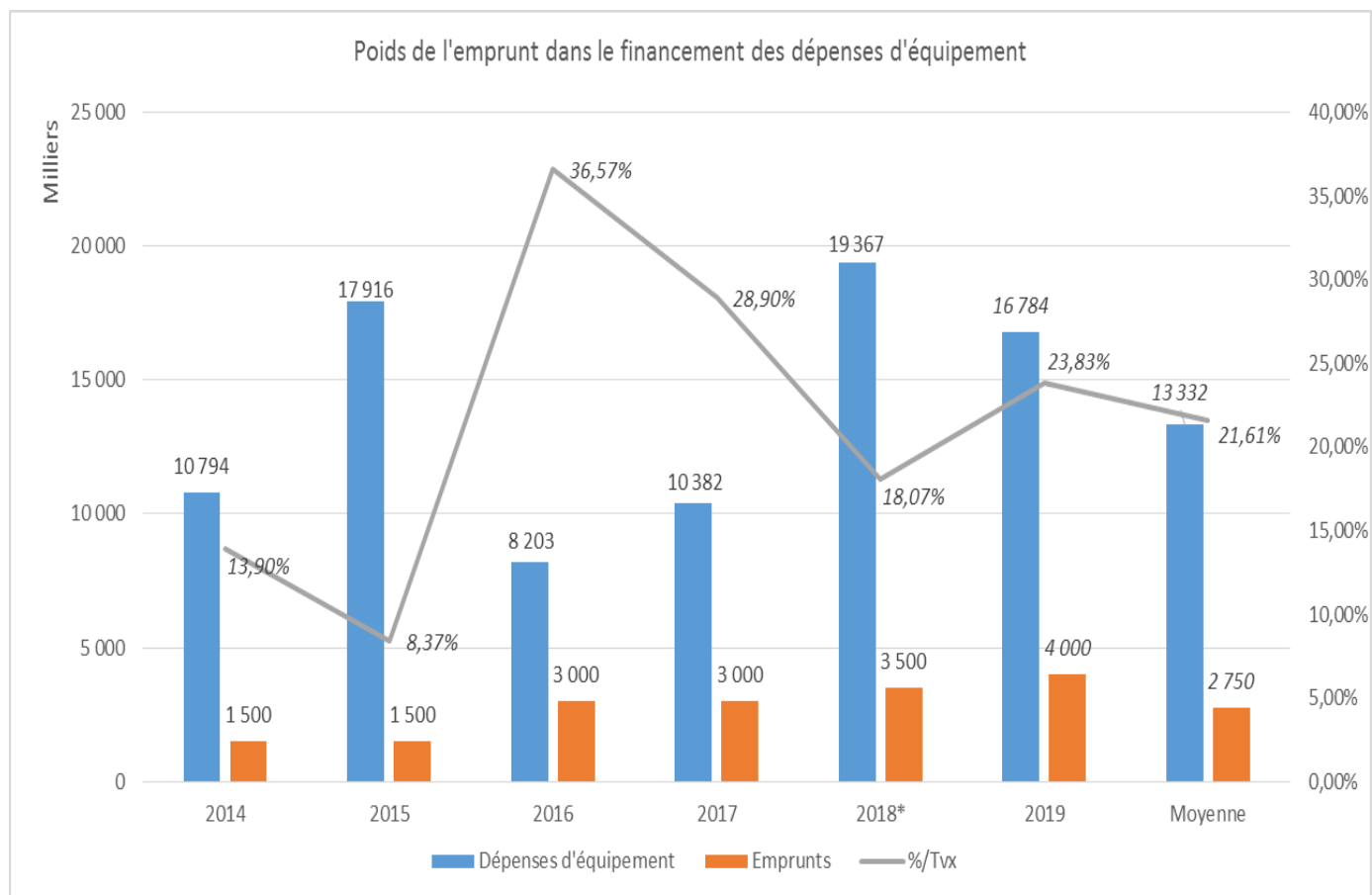
## INVESTISSEMENT

L'exercice 2019 est principalement consacré à l'aménagement des espaces publics « Nogent/Baltard » et de la réalisation des premières études de faisabilité du projet Cœur de Ville. A cela s'ajoute les mises aux normes et la poursuite du plan pluriannuel des réhabilitations des voies communales (VRD) et de l'éclairage public.

- 1 – Les recettes

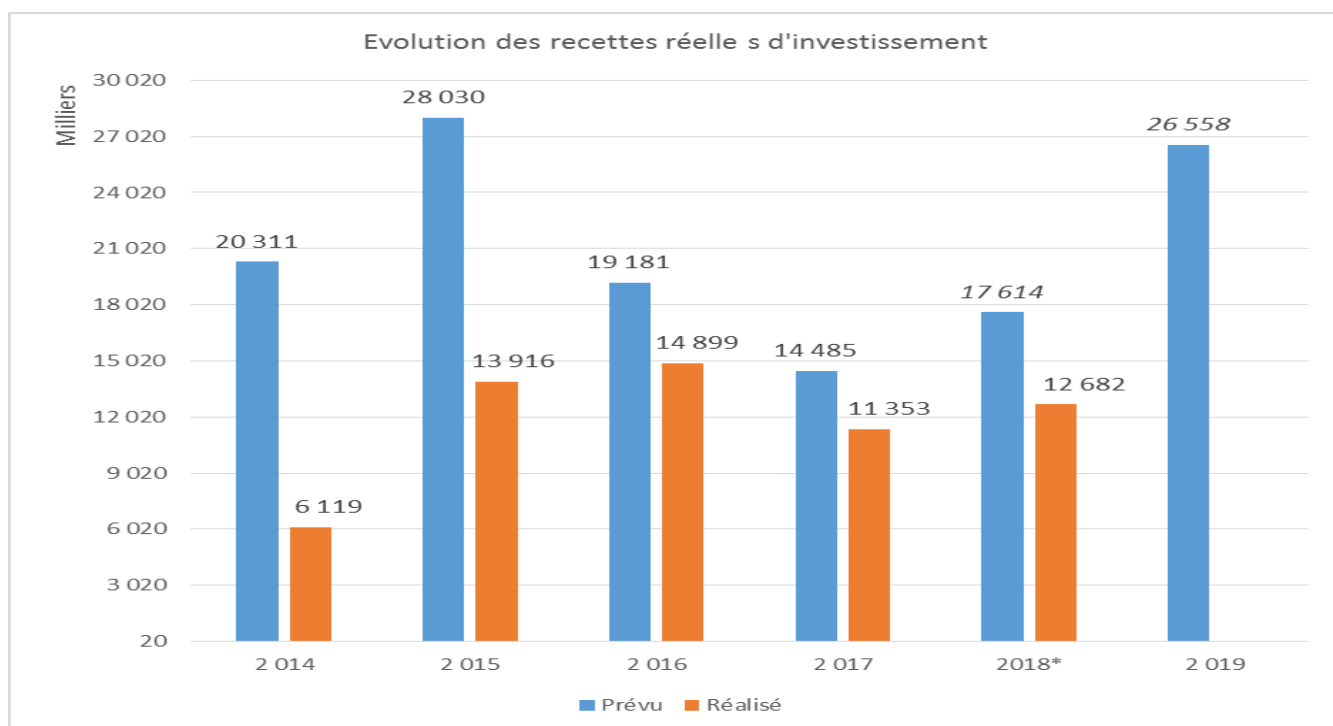
La section d'investissement est principalement composée des recettes de FCTVA calculées sur les dépenses de l'année N-2, des taxes d'urbanisme, de l'emprunt, du prélèvement sur recettes de fonctionnement.

Entre 2014 et 2018, la ville a réalisé 66 662 287 € de dépenses d'équipement, financés à hauteur de 12 500 000 € par emprunt soit 18,75% et à hauteur de 26 120 289 € d'autofinancement soit 39,18% du coût des travaux réalisés.



\* Ce graphique représente le niveau d'emprunt mobilisé pour financer l'ensemble des investissements réalisés sur chacun des exercices.

## - Recettes prévisionnelles



A ce stade de la préparation budgétaire 2019, il est prévu :

- 4 M€ d'autofinancement,
- 2,2M€ de dotations et fonds divers (FCTVA – Amendes de police ...)
- 12,5 M€ de prélèvement sur recettes de fonctionnement
- 5 M€ de subventions (principalement les aides financières du STIF et du Contrat de Pole conclu avec Eiffage)
- 2 575 K€ de valorisation patrimoniale dont le projet « Val d'Aveto » (délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2018)
- 4 M€ d'emprunt
  
- Valorisation du patrimoine

Dans le cadre de la politique patrimoniale de la ville, il est prévu de procéder à des achats et des ventes en fonction des projets ou des opportunités qui se présenteront.

Pour l'année 2019, il est prévu de céder plusieurs propriétés :

- Un commerce situé dans la Grande Rue Charles de Gaulle
- Une parcelle de terrain de 1372m<sup>2</sup> située aux abords de la Place Pierre Séward pour la valorisation, par le secteur privé », des industries créatives
- Une parcelle de 900m<sup>2</sup> située au sein de l'ilot Châteaudun/Stalingrad pour la réalisation d'un ensemble, « accession-habitat social », par un promoteur et répondant aux obligations du Contrat de Mixité Sociale signé avec l'Etat.

L'ensemble de ces cessions font l'objet d'une demande d'évaluation foncière auprès de France Domaine et la prévision budgétaire estimée sur la base d'un coût au m<sup>2</sup> pondéré de foncier bâti, pourra être revue à la baisse comme à la hausse en fonction des évaluations qui seront remises à la Commune. En l'état actuel, le montant de la prévision 2019 est porté à 2 757 000 €.

- 2 – Les dépenses

Les deux projets structurants et l'évolution du Nogentel pour un renouveau de notre ville tout en améliorant notre qualité de vie et protégeant notre patrimoine :

- **Nogentel**

La ville est propriétaire d'un hôtel de 60 chambres répartis, sur 8 étages, de salles de conférences et d'un auditorium. La Ville en avait confié la gestion par voie de bail aux époux Alliel, qui ont dernièrement vendu les parts de la société « Alliel Hotels », avec l'accord de la Ville, à la SA « Hôtel Port de Nogent »

- **Nogent – Baltard**

Nous arrivons à la fin de cette opération qui nécessite de notre part en association avec l'EPT 10, le Département du Val de Marne et Ile de France Mobilité, une réhabilitation/création de nouveaux espaces publics en périphérie des gares d'autobus et RER, et dans un prolongement piéton vers le Pavillon Baltard par la création de l'allée Victor Baltard qui reliera la sortie du pôle multimodal et l'avenue de Joinville au Pavillon Baltard. A noter que les commerces prévus sur cette nouvelle entrée de ville et sortie de gare, commencent à ouvrir.

Les travaux, subventionnés à hauteur de 3,9 M€, s'étaleront sur 2019 et 2020 pour un coût global de l'ordre de 6,5 M€.

- **Cœur de Nogent**

Après plusieurs vicissitudes dues aux évolutions institutionnelles des dernières années (passage de la compétence « Marché Alimentaire » à la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne puis retour en 2016 de cette compétence à la commune et tout dernièrement le transfert de la compétence « Aménagement - Urbanisme » de la ville au Territoire ParisEstMarne & Bois), ce projet va enfin être stabilisé et lancé.

Le conseil municipal a accepté, à une très large majorité, la proposition du Maire de retenir l'établissement public « Grand Paris Aménagement » comme partenaire de ce projet.

Celui-ci (à partir d'un foncier qui appartient à la ville, suite aux acquisitions foncières réalisées sur les dix dernières années), dans le cadre d'un premier protocole, étudiera et proposera un cahier des charges, qui après un débat en conseil municipal et une concertation publique.

Grand Paris Aménagement arrêtera l'appel à candidature dans le cadre d'une conception-réalisation pour le choix final, après mise en concurrence et débat public, du groupement (associant architecte, bureau d'études, aménageur) à qui sera confié cet aménagement stratégique pour l'avenir de notre Centre-Ville.

Une première faisabilité (aménagement/financement) sera restituée par GPA à la ville dans les mois à venir, ce qui permettra au conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

La valorisation du foncier municipal sera mise au service du financement de ce projet en complément de subventions de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Les éléments clés du projet, au service de la promotion des commerces de notre centre-ville avec un fort pourcentage d'alimentaire, répondront aux attentes déjà exprimées de la clientèle.

Une halle alimentaire, complétée par une halle gourmande – traiteur, confirmera celle déjà en place en répondant à une mutation profonde de nos modes de consommation (toutes classes sociales

confondues). Nos concitoyens se tournent vers des espaces commerciaux de centre-ville aux surfaces de vente de plus petite dimension, offrant des produits frais locaux, bio et/ou de circuit court...

Le parcours client devra être adapté aux attentes individuelles et familiales par la création d'ambiances conviviales de spécialisation ... :

- Produits frais
- Epicerie fine
- Bistro
- Food hall (consommation de produits sur place)
- Cours de cuisine

et ouvert vers les activités culturelles du pôle culturel à proximité.

Dans le cadre de la modernisation de notre centre-ville qui devient de plus en plus nécessaire, de nouveau cœur de ville sera composé :

- D'une halle alimentaire
- D'une halle traiteur ouverte 6/7jrs
- D'une surface commerciale de type Monoprix
- D'un pôle culturel composé d'une médiathèque, de la Maison des Jeunes et de la Culture, du Pocket Théâtre avec un auditorium, des archives et des galeries d'exposition avec un prolongement sur la mezzanine de la halle alimentaire

L'année 2019 sera celle de la définition du programme de la réalisation d'un marché provisoire pour conserver l'activité sur place et l'usage du parking du centre pendant les travaux.

A cela s'ajoute la poursuite du plan pluriannuel des mises en conformité des bâtiments communaux aux regard des personnes en situation de handicap, des aménagements de voiries et d'éclairage public économe en énergie.

Sur ce point, la Commune poursuivra au cours de l'année 2019 la modernisation de l'éclairage public, engagée dès 2017, en équipant les points lumineux, de la ville de la technologie LED, engagera le programme de réfection des trottoirs, les travaux de réaménagement de la rue Odile Laurent et la sécurisation aux abords du collège Watteau, entre autre.

Comme chaque année, la Ville consacrera une enveloppe financière destinée aux travaux de gros entretien des crèches, des bâtiments administratifs et culturels. Le Ville engagera également un programme de sécurisation des groupes scolaires.

La politique d'aide à la rénovation énergétique introduite dans le budget communal dès 2016 connaît un franc succès. Pour 2019 l'enveloppe consacrée notamment aux aides sollicitées par les copropriétés sera doublée.

- La politique du logement aidé

En 2016, la ville a signé avec le Préfet du Val de Marne un Contrat de Mixité Sociale visant à se doter d'outils permettant d'améliorer la production de logements sociaux sur le territoire :

- Développement d'une politique foncière plus adapté
- Mise en œuvre de réglementation d'urbanisme

Par ailleurs, la Ville a contractualisé un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) auprès de qui est reversé le montant de la pénalité SRU (484 702 € au titre de l'exercice 2019) afin de faciliter la production de logements sociaux par le développement de partenariat avec des bailleurs sociaux par la mise en place de conventionnement d'immeubles.

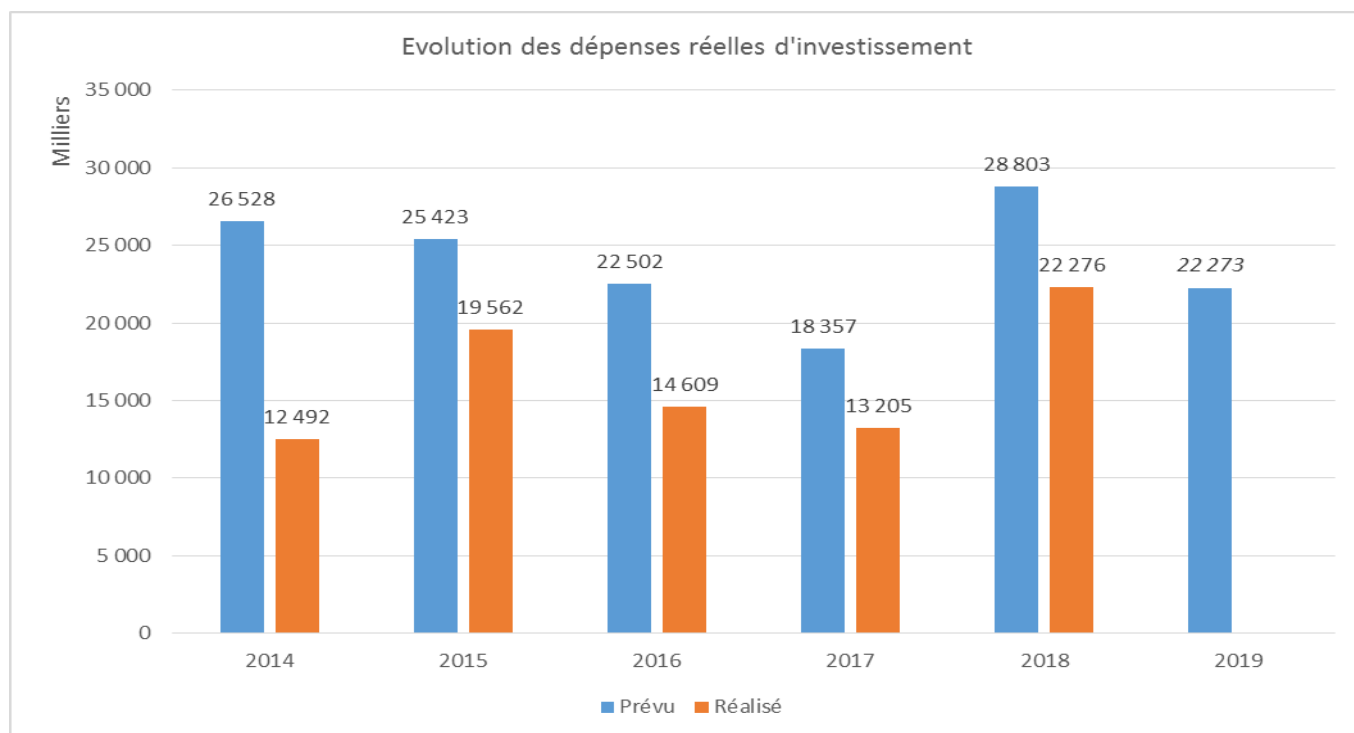
Cette politique développée depuis 2018 a permis la création d'une centaine de logements sociaux dans des immeubles anciens sans modifier la forme urbaine et générer d'importants travaux. Les projets actuellement à l'étude pourraient augmenter le parc social de 50 logements supplémentaires.

- Un plan d'urbanisme en évolution

A cela s'ajoute les règles du Plan Local d'Urbanisme qui oblige la création de logements sociaux dans toutes opérations neuves et pour lesquels la ville participe en finançant, notamment pour les PLAI, une part de surcharge foncière. L'enveloppe au titre de l'exercice 2019 sera de l'ordre de 300 K€

Enfin, dans un souci de développer un urbanisme raisonné et encadré, la commune, en association avec l'Etablissement Public Territorial Marne&Bois lancera, après une série d'études confiées à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (la nature en ville, un périmètre de projet sur la totalité du Boulevard de Strasbourg...) une modification du PLU visant à améliorer la qualité de l'environnement de la cité en alliant protection du patrimoine et requalification de certains ilots,, ainsi qu'une « Charte du Bien Construire » pour les nouveaux opérateurs et fixant notamment des normes de performance énergétique pour lutter contre les ilots de chaleur.

Cette charte qui sera présentée aux membres du conseil municipal prochainement, s'imposera à tous nouveaux constructeurs dans un premier temps avec la possibilité d'étendre cette mesure à l'ensemble des copropriétés dans le cadre des travaux de ravalement et/ou des extensions de l'habitat privé.



- Le remboursement de la dette

Dépense obligatoire celle-ci doit être couverte par des ressources propres constituées du prélèvement sur les recettes de fonctionnement, aux recettes propres de la section (subventions - FCTVA - Taxes d'urbanisme ...) des amortissements et provisions. Pour 2019 le capital à rembourser est de 2 621 444 €.

## **BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, la gestion du stationnement sur voirie et en ouvrages est confiée à l'opérateur INDIGO pour une durée de 25 ans. C'est dans le cadre de cette délégation de service public qu'un plan de modernisation de l'ensemble des parcs en ouvrage est en cours et que le parking Nogent/Baltard a été financé et mis en service récemment.

### Conséquences pour le Budget Annexe :

Au titre de l'exercice 2019 :

Dans l'attente de la vente des parkings restants au DOJO Paul Bert au profit de l'opération Val d'Aveto dans le courant de l'exercice 2019, le Budget Annexe ne peut que constater les résultats de l'exercice N-1

La gestion des parcs en ouvrage étant désormais assurée par le Délégué, la Ville n'a plus à supporter de charges directes.

Seuls les amortissements liés aux places de stationnement, propriétés de la collectivité sont encore traitées par le Budget GPS, qui sera clôturé définitivement après la vente des 11 places dédiées au projet Val d'Aveto ;

Dans cette attente le budget prévisionnel de l'exercice 2019 gardera à sa charge, en dépenses de fonctionnement, environ 5 000 € d'amortissements qui trouveront leur contrepartie en recettes d'investissement, et constatera par anticipation les résultats prévisionnels 2018 estimés à 3 140 794,67 €

\*\*\*\*\*



## **CONCLUSION**

### **Une ville moderne, solidaire et résiliente au patrimoine protégé et valorisé**

Osons ensemble poursuivre nos efforts avec l'aide et la compréhension de nos concitoyens, que ce soit pour notre commune avec l'aide du territoire (Etablissement Public de projets) en accentuant nos efforts de mutualisation, en poursuivant le processus de réduction des effectifs dans une gestion dynamique de la masse salariale, en étant plus sélectifs sur les dépenses d'investissement en gérant, sous forme de coopérative, la commande publique, en ne générant pas des reports par excès d'optimisme vis-à-vis de notre capacité à conduire dans un délai restreint des projets qui relèvent du pluriannuel.

Nous poursuivrons donc notre politique en matière de délégation de service public pour les activités et services qui permettent d'associer contractuellement le secteur privé au secteur public. L'exemple des délégations de service public comme celles du Port de Plaisance, des parkings et du stationnement en surface, des crèches, du Centre Nautique, la gérance de l'hôtel Nogentel... et prochainement dans le domaine de la propreté (mécanique), une expérience va être tentée en support aux agents de ce service.

Certains services comme le Musée mais aussi ceux comme l'urbanisme et l'aménagement (compétences transférées par la Loi au Territoire T10) ont entraîné des contributions des agents et chefs de service qui, pour ces missions, relèvent en partie des Ressources Humaines de l'Etablissement Public Territorial.

L'administration électronique, la mutualisation des énergies doit et devrait éviter des dépenses inutiles. C'est dans cette optique que le projet de budget 2019, comme les précédents, est élaboré.